La $ource verte

Un répertoire de sources de financement
en environnement à l'intention
des organismes sans but lucratif de l'Ontario

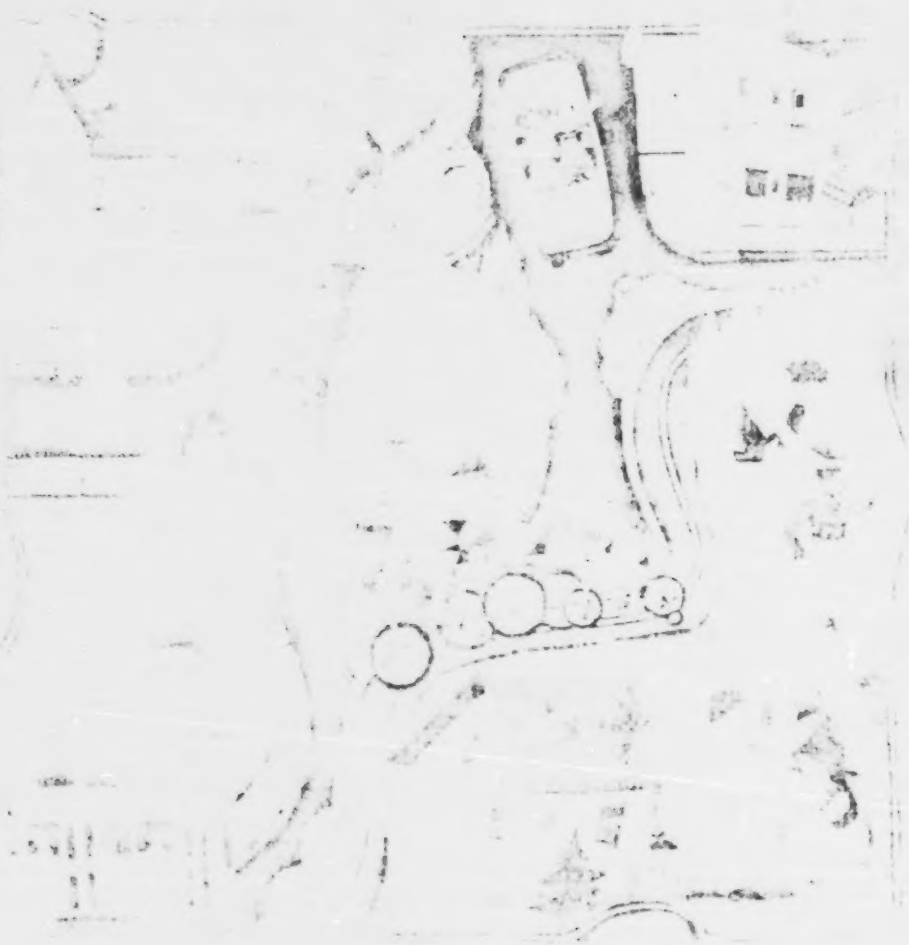

Décembre 2000

Environnement Canada Environment Canada

Canada

La Source verte est accessible au site Web d'Environnement Canada dans votre région. Pour en obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, prenez contact avec votre bureau régional.

Provinces de l'Atlantique
16e étage, Queen Square
45, promenade Alderney
Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-8521 ou sans frais
au 1-800-663-5755
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web :
http://www.atl.ec.gc.ca/community/resources_f.html#Collecte

Québec
1141, route de l'Église
1er étage, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél. : (418) 648-3537 ou sans frais
au 1-800-463-4311
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca
Site Web :
http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_2000/francais/index.htm

Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Tél. : (204) 983-8597 ou sans frais
au 1-800-665-7135
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web : http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/ecoaction/ba00s00.fr.html

Colombie-Britannique et Yukon
1200, 73e avenue Ouest, bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél. : (604) 664-9093 ou sans frais
au 1-800-667-7779
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca
Site Web : http://www.pyr.ec.gc.ca/ecoaction/

Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4734 ou sans frais au 1-800-661-7785
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web : http://www.on.ec.gc.ca/ecoaction/home-f.html

Pour des renseignements sur les sources de financement offert dans toutes les autres régions du Canada, veuillez consulter http://www.ec.gc.ca/ecoaction.

Mise en garde

La Source verte est préparée par Environnement Canada et elle est mise gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif. La mention d'un programme ou d'un organisme ne signifie pas qu'Environnement Canada appuie le programme ou l'organisme en question. L'information n'est fournie qu'à titre de renseignement. Les programmes sont souvent sujets à changement et Environnement Canada n'assume aucune responsabilité quant au contenu. La Source verte n'a été conçue que pour faciliter la recherche en matière de levée de fonds; elle n'est pas une compilation exhaustive des sources de financement existantes.

Cat. : En37-125/2001-3F
ISBN : 0-662-85470-5

LA SOURCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Notre but est d'aider à créer des communautés viables et en santé, c'est-à-dire "des communautés qui peuvent se maintenir et se regénérer elles-mêmes par une indépendance économique, un contrôle par la communauté et un développement sain sur le plan environnemental". (*No Place Like Home*, Marcia Nozick). Le présent répertoire de financement est un des nombreux outils réalisés par le programme de financement ÉcoAction d'Environnement Canada destinés à aider les communautés canadiennes à prendre des mesures sur des enjeux environnementaux.

Il existe de nombreux programmes d'aide et de financement pour les projets environnementaux, mais les trouver peut prendre beaucoup de temps et parfois s'avérer une tâche difficile. Ce répertoire est conçu pour faciliter cette démarche. Il contient des renseignements sur des programmes et des organismes qui offrent de l'aide sous forme de financement, de contributions aux frais de main-d'œuvre ou de dons en nature à l'intention de groupes communautaires qui entreprennent des projets environnementaux. Certains programmes offrent aussi leur appui aux projets de santé communautaire.

Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous avons le plaisir de préciser que l'édition de 2000 contient des programmes et des organismes qui n'ont jamais figuré dans nos compilations précédentes. Des programmes sont créés ou disparaissent de façon régulière : nous vous demandons alors de bien vouloir communiquer avec nous si connaissez une source de financement qui ne figure pas dans le répertoire.

L'information contenue dans le répertoire est présentée comme suit :

- Nom du programme
- Type de commanditaire : gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, secteur privé, secteur à but non lucratif, fondations

Chaque programme/organisme fait l'objet d'une brève description d'une page et le tout est présenté en ordre alphabétique. L'information n'est pas exhaustive, mais elle donne au lecteur une idée générale du programme. Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année, cependant les critères des programmes changent souvent. Vous devriez toujours communiquer avec le responsable du programme avant de présenter votre demande de financement afin de vous assurer que les renseignements que vous avez sont à jour et de confirmer les détails importants, comme les dates limites. Vous voudrez aussi communiquer avec le responsable du programme afin d'obtenir tous les renseignements pertinents pour soumettre une demande bien étayée. Outre les programmes figurant dans le présent répertoire, il existe probablement d'autres sources de financement dans votre communauté.

AVANT D'ALLER FRAPPER AUX PORTES EN QUÊTE DE FINANCEMENT

Vous avez cerné un problème environnemental que vous souhaitez résoudre. Avec un groupe de personnes, vous avez étudié toutes les facettes du problème et envisagé plusieurs solutions. Des questions ont ainsi été soulevées : Quels sont les objectifs visés ? Quelles seront les étapes à franchir et l'échéancier à respecter ? Combien cela coûtera-t-il ? Qui devra jouer un rôle ? Quels permis et autorisations seront nécessaires ? Est-ce techniquement et financièrement réalisable ? Quelles seront les retombées environnementales ? Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous êtes prêts à passer à l'action : vous avez un projet.

UN PROJET À VENDRE

1) Tout d'abord, faites le tour de votre jardin afin d'analyser votre organisme : ses objectifs; ses champs d'intervention habituels; son rayonnement; les bénéficiaires de son action et les membres de l'équipe de réalisation de votre projet. En examinant ensuite ce dernier en relation avec les ressources dont vous disposez, vous serez davantage en mesure de déterminer la nature de l'aide qui vous sera nécessaire.

2) Une fois terminée la recherche préliminaire sur la détermination des ressources nécessaires, dressez la liste des partenaires potentiels. On peut obtenir de l'argent mais aussi des ressources humaines (rémunérées ou bénévoles), des dons en nature sous forme de locaux, d'équipement et de services professionnels. La liste est longue. Jugez-en par vous-mêmes :

   - votre organisme : ses membres, ses bénévoles et ses travailleurs; tirez parti de leur temps et de leurs compétences, de même que des activités de financement qu'ils peuvent organiser (soirées-bénéfice, tirages, ventes, etc.);
   - les organismes sociaux et les associations de loisirs de votre milieu (clubs, guides et scouts, associations de chasseurs, de pêcheurs ou de riverains, comités) ont parfois des objectifs qui rejoignent les vôtres, votre projet pourrait soulever leur intérêt;
   - le milieu municipal (les élus, les fonctionnaires, les structures régionales et les divers comités) peut être une source de financement, mais aussi d'expertise technique, de soutien administratif, de prêt d'équipement et de locaux. Certaines municipalités reçoivent de l'aide financière pour des projets reliés à l'environnement dont elles confient parfois la réalisation entière ou partielle à des organismes du milieu;
   - les entreprises locales et régionales sont aussi des partenaires potentiels pouvant vous faire profiter de leurs connaissances et vous consentir des rabais, si elles y voient un intérêt. Certaines chambres de commerce offrent des services de conseils en gestion et certaines grosses entreprises disposent d'un budget pour des commandites;
   - les médias accepteront peut-être de vous aider dans vos activités de communication, soit en produisant des reportages et des articles, soit en vous offrant une diffusion à meilleur prix;
   - les associations professionnelles ou syndicales peuvent être intéressées par votre projet;
   - le milieu scolaire (écoles, collèges, universités commissions scolaires, étudiants, enseignants et syndicats) représente une source d'aide importante; les stages et travaux de recherche d'étudiants, le prêt de personnel, de locaux et d'équipements sont à explorer;
   - la population de votre localité, une fois sensibilisée à votre projet, pourra lui apporter un soutien considérable;
   - les institutions financières qui veulent contribuer à l'amélioration de leur milieu peuvent accorder de l'aide financière ou technique dans leur localité;
   - les recettes que peut engendrer le projet (vente de matières récupérées, de compost, de documents, etc.);
   - les programmes fédéraux et provinciaux;
   - les subventions d'organismes du secteur privé et les subventions d'organismes à but non lucratif.

3) Vérifiez ensuite la compatibilité des objectifs de votre projet avec ceux des programmes et organismes retenus. Chaque organisme possède des champs d'intérêts, un territoire, des

critères d'admissibilité et un mode de fonctionnement qui lui sont propres. Pour obtenir des renseignements pertinents, il vous faudra entreprendre les démarches nécessaires. La plupart disposent de dépliants et de formulaires, certains ne pourront être joints que par la poste, tandis qu'un contact personnel sera possible avec d'autres.

4) Tous vos renseignements sont colligés et vous avez sélectionné un certain nombre de sources auprès desquelles vous pensez obtenir une réponse favorable. Développez votre stratégie afin de maximiser vos chances de succès et d'éviter de perdre du temps. Préparez une ébauche qui reflète le sérieux de votre projet et démontre la capacité de votre organisme de le mener à terme.

   Testez votre projet en rencontrant les responsables de quelques organismes afin de mesurer leur intérêt, d'obtenir leur avis et de réorienter votre approche au besoin.

5) Vous savez maintenant précisément à quelles portes vous devez frapper. La première étape consiste à vendre votre projet dans votre milieu afin de trouver des alliés et d'obtenir l'adhésion de votre communauté. Un dossier bien présenté augmente vos chances. Clarté et concision s'imposent. Si votre projet est complexe, votre demande peut être accompagnée d'une page synthèse. Les programmes gouvernementaux utilisent des formulaires, ce qui est moins fréquent dans le cas des fondations et des organismes du milieu. Mais, la plupart du temps, les renseignements suivants sont demandés :

   - *description de l'organisme* : sa charte, son historique, ses réalisations, ses membres, son dernier bilan financier;
   - *le projet* : le problème à résoudre, la description du milieu, les solutions proposées, le contexte et le lieu de réalisation, les objectifs poursuivis, les travaux envisagés, le plan de travail et l'échéancier, le budget, le suivi à assurer, les responsables;
   - *la stratégie de communication* : la clientèle ciblée, le message à diffuser, les moyens de communication envisagés;
   - *le financement* : le financement demandé, les autres commanditaires et leurs contributions;
   - *l'appui* : des lettres d'appui et de confirmation de financement;
   - *divers* : des annexes si nécessaire, incluant des cartes, plans et photographies;
   - *le numéro d'enregistrement de l'organisme de charité* : essentiel pour les fondations.
   - *modalités* : dans tous les cas, il faut s'assurer de respecter les exigences et les dates limites;

6) Le délai de réponse varie d'un programme à l'autre, mais il est généralement d'au moins trois mois. Armez-vous de patience, car ces organismes sont très sollicités.

7) Si vous recevez une réponse positive (et un chèque!), faites parvenir un reçu pour don de charité à ceux qui l'exigent. De plus, une lettre de remerciement est toujours appréciée.

8) Dans d'autres cas, surtout quand il s'agit des gouvernements, il vous faudra conclure une entente de contribution, avant de pouvoir commencer votre projet et recevoir le montant attribué.

9) Fournissez les rapports d'avancement du projet demandés et rédigez un rapport final. Toutes ces formalités exigent du temps, mais elles vous permettront de garder un meilleur contrôle sur le déroulement de votre projet et vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est essentiel de bien mener à terme votre projet. Qui sait, vous aurez peut-être sous peu un autre projet à vendre!

CONSEILS PRATIQUES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Faites vos devoirs

- Renseignez-vous au sujet de l'organisme faisant le don.
- Renseignez-vous au sujet des personnes clés au sein de l'organisme.
- Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité du programme.
- Dans tous les cas, appelez l'organisme, et si possible, prenez rendez-vous.

Sachez ce que vous voulez obtenir

- Pourquoi faites-vous des démarches auprès de cet organisme de financement ?
- Désirez-vous obtenir un don en nature, en espèces ou les deux ? Combien ?
- Qu'offrez-vous en retour au donateur ? (Une occasion d'appuyer sa localité, un parrainage ou l'établissement d'un partenariat ?)
- Comment pouvez-vous vous distinguer ? Soyez unique et faites preuve de créativité!

Établissez des liens avec les organismes

- Établissez des liens avec ces organismes, un pas à la fois.
- Témoignez votre reconnaissance à l'égard de vos donateurs. N'oubliez pas de les remercier.
- Entretenez de bons rapports avec les organismes.

Préparez une demande bien étayée

- Soulignez l'effet positif de votre travail dans la communauté.
- Démontrez comment les résultats seront maintenus une fois le projet terminé.
- Soyez concis, clairs et concrets. Votre présentation doit être bien planifiée.
- Renseignez-vous au sujet du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne qui s'occupe actuellement des demandes.
- Envoyez une lettre d'accompagnement.
- Assurez-vous que l'envoi ne contient pas d'erreurs ni de fautes d'orthographe.
- N'envoyez pas beaucoup de renseignements superflus.
- Faites un suivi par téléphone; si votre demande a été rejetée, informez-vous de la raison.

Restez au courant

- Renseignez-vous au sujet des programmes de financement existants. De nouveaux programmes voient le jour chaque année; d'autres sont abandonnés.
- Consultez les journaux; soyez à l'affût de nouvelles idées et d'entreprises d'avant-garde.

En dernier lieu, et non pas par manque d'importance – Ne vous découragez pas!

LISTE DES PROGRAMMES

À LA SOURCE 10
Armbro Enterprises Inc./BFC Construction Group 11
BMW Canada Inc. 12
CGC Inc. 13
Canon Canada Inc. 14
Community Foundation of Greater Kingston 15
DuPont Canada 16
ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires 17
Fondation Allstate du Canada 18
Fondation Ark Angel 19
Fondation canadienne de l'arbre 20
Fondation canadienne Donner 21
Fondation Charles H. Ivey 22
Fondation Charles Stewart Mott 23
Fondation Chawkers 24
Fondation Cottonwood 25
Fondation de charité de la Banque royale du Canada 26
Fondation de charité William and Arlene Daniels 27
Fondation de charité William H. Kaufman 28
Fondation de la famille J.W. McConnell 29
Fondation des amis de l'environnement 30
Fondation du Bien-être animal du Canada 31
Fondation du Bouclier canadien 32
Fondation du groupe Dominion 33
Fondation Henry P. Kendall 34
Fondation Henry White Kinnear 35
Fondation Joyce 36
Fondation Kaatza 37
Fondation Laidlaw 38
Fondation Max Bell 39
Fondation McLean 40
Fondation Noranda 41
Fondation Richard Ivey 42
Fondation Salamander 43
Fondation Schad 44
Fondation Tecolote 45
Fondation Tides Canada 46
Fondation Trillium de l'Ontario 47
Fondation Unilever Canada 48
Fondation Walter and Duncan Gordon 49
Fondation Woodcock 50
Fonds d'action locale 51
Fonds d'action pour le changement climatique - sensibilisation du public 52
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens 53
Fonds de durabilité des Grands Lacs 54
Fonds de l'environnement de Shell 55
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada 56
Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP) 57
Fonds du Patrimoine vital 58
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) 59

Gulf Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité 60
Habitat 2000 61
Habitat faunique Canada 62
In Kind Canada 63
Initiative de recherche sur les substances toxiques 64
Initiatives spéciales 65
Investissement dans la collectivité 66
Jeunes stagiaires Canada 67
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur) 68
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ) 69
Oracle Corporation Canada Inc. 70
PanCanadian Petroleum Ltd. 71
Partenariat rural canadien – l'Initiative des projets pilotes 72
Pew Charitable Trusts 73
Programme CanAdapt 74
Programme canadien pour la conservation de la nature 75
Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations 76
Programme d'information sur le développement (PID) 77
Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources 78
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune 79
Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf 80
Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte à outils 81
Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen 82
Programme de partenariats de recherche sur les forêts 83
Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire 84
Programme École bleue 85
Programme en environnement et en développement durable (PEDD) 86
Programme environnemental de la Fondation EJLB 87
Programme SentierPAQ de Vert l'action 88
Programme VolNet 89
Propos urbains 90
ReBOOT Canada 91
Service ÉcoJeunesse (SE) 92
Société de bienfaisance Canadien Pacifique 93
Subventions pour des projets environnementaux 94
Sur la route du transport durable (SRTD) 95
Toronto Atmospheric Fund 96
Trojan Technologies Inc. 97
Union Gas Ltd. 98
Wildlife Preservation Trust Canada 99

LISTE PAR TYPE DE COMMANDITAIRES

Gouvernement fédéral

À LA SOURCE
ÉcoAction– Programme d'aide financière pour les organismes communautaires
Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens
Fonds de durabilité des Grands Lacs
Initiative de recherche sur les substances toxiques
Jeunes stagiaires Canada
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ)
Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes
Programme CanAdapt
Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations
Programme d'information sur le développement (PID)
Programme de partenariats de recherche sur les forêts
Programme en environnement et en développement durable (PEDD)
Programme VolNet
Sur la route du transport durable (SRTD)

Gouvernement Provincial

Fondation Trillium de l'Ontario

Secteur Privé

Armbro Enterprises Inc./BFC Construction Group
BMW Canada Inc.
CGC Inc.
Canon Canada Inc.
DuPont Canada
Fondation Allstate du Canada
Fondation de charité de la Banque royale du Canada
Fondation Unilever Canada
Fonds de l'environnement de Shell
Gulf Canada Resources—Programme de dons de charité
Investissement dans la collectivité
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)
Oracle Corporation Canada Inc.
PanCanadian Petroleum Ltd.
Programme d'investissement communautaire - Chevron Canada Resources
Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire
Programme SentierPAQ de Vert l'action
Société de bienfaisance Canadien Pacifique
Subventions pour des projets environnementaux
Trojan Technologies Inc.
Union Gas Ltd.

Organisations sans but lucratif

Community Foundation of Greater Kingston
Fondation canadienne de l'arbre
Fonds d'action locale
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada
Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)
Fonds du Patrimoine vital
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)
Habitat 2000
Habitat faunique Canada
In Kind Canada
Pew Charitable Trusts
Programme canadien pour la conservation de la faune
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune
Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte À outils
Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen
Programme École bleue
ReBOOT Canada
Services Éco-jeunesse (SE)
Toronto Atmospheric Fund
Wildlife Preservation Trust Fund

Fondations

Fondation Ark Angel
Fondation canadienne Donner
Fondation Charles H. Ivey
Fondation Charles Stewart Mott
Fondation Chawkers
Fondation Cottonwood
Fondation de charité William and Arlene Daniels
Fondation de charité William H. Kaufman
Fondation de la famille J.W. McConnell
Fondation des amis de l'environnement
Fondation du Bien-être animal du Canada
Fondation du Bouclier canadien
Fondation du goupe Dominion
Fondation Henry P. Kendall
Fondation Henry White Kinnear
Fondation Irving Oil
Fondation Joyce
Fondation Kaatza
Fondation Laidlaw
Fondation Max Bell
Fondation McLean
Fondation Noranda
Fondation Richard Ivey
Fondation Salamander
Fondation Schad

Fondation Tecolote
Fondation Tides Canada
Fondation Walter and Duncan Gordon
Fondation Woodcock
Initiatives spéciales (Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman)
Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf
Programme environnemental de la Fondation EJLB
Propos urbains (Fondation de la famille Samuel and Saidye Bronfman)

À LA SOURCE

Qui parraine le programme ?

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada; Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

À LA SOURCE est le résultat d'une entente entre le secteur de l'industrie et le gouvernement dans le but de jumeler des professionnels qui touchent des prestations d'assurance-emploi, ou qui sont admissibles au programme d'assurance-emploi, avec des employeurs qui visent à améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les groupes sans but lucratif, les établissements et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

À LA SOURCE vise à placer des personnes qualifiées dans des entreprises, des groupes, des établissements ou des municipalités pour aider à la réalisation d'activités telles que : gestion de l'environnement, gestion de l'énergie, santé et sécurité au travail, mise en œuvre des normes ISO 9000, recherche et installation de technologies informatiques, gestion des achats et approvisionnement écologiques, et développement des exportations. Les employeurs recherchent généralement des diplômés universitaires ou collégiaux dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement ou de l'administration.

Quel est le financement maximum offert ?

Tous les stages sont d'une durée de 26 semaines. Le salaire des stagiaires est versé par DRHC. Les employeurs ne paient que 2 600 $ en frais d'administration.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les employeurs intéressés peuvent présenter une demande accompagnée d'une description de poste décrivant les compétences qu'ils recherchent chez un employé et les fonctions que cette personne sera appelée à exercer. Les responsables du programme À LA SOURCE présentent des candidats présélectionnés aux employeurs éventuels pour des entrevues et donnent une orientation et une formation aux employés choisis. Ils fournissent également des services de soutien technique et de gestion de projet durant le stage de l'employé, dont la durée est généralement de six mois.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

À LA SOURCE
Siège social national
310, avenue Beechgrove
Ottawa (Ontario) K1Z 6R3
Sans frais au 1-800-565-2427
Tél. : (613) 798-8325 Téléc. : (613) 798-9817
Courriel : onsite.ottawa@epi.ca

À LA SOURCE
178, rue Queen Sud, bureau 44
Kitchener (Ontario) N2G 1W3
Tél. : (519) 576-0003 Téléc. : (519) 576-1208
Courriel : onsite.kitchener@epi.ca

À LA SOURCE
250, rue Merton, bureau 502
Toronto (Ontario) M4S 1B1
Tél. : (416) 599-4567 Téléc. : (416) 599-3329
Courriel : onsite.toronto@epi.ca

Armbro Enterprises Inc./BFC Construction Group

Qui parraine le programme ?

Armbro Enterprises Inc./BFC Construction Group.

Quel est le but du programme ?

De préférence, les fonds sont accordés à des secteurs plutôt étendus et englobent la santé et le bien-être, les arts et la culture, les services sociaux, les causes communautaires, les sports, la jeunesse, l'environnement et les hôpitaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

M. M. Miller
Vice-président, secretaire et tresorier
Armbro Enterprises Inc./BFC Construction Group
3660, avenue Midland
Scarborough (Ontario) M1V 4V3
Tél. : (416) 754-8735
Téléc. : (416) 754-8736
Courriel : corp@bfc.ca
Site Web : http://www.bfc.ca

BMW Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

BMW Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

BMW Canada Inc. est une entreprise privée chargée de la distribution des voitures performantes de luxe BMW. BMW accorde plusieurs petits dons à divers organismes partout au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nos champs d'intérêt comprennent : l'éducation, l'enfance et la jeunesse, les questions de sécurité et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margaret Crysdale
Communications d'entreprise
BMW Canada Inc.
920, Champlain Court
Whitby (Ontario) L1N 6K9
Tél. : (905) 683-1200
Téléc. : (905) 428-5086
Site Web : http://www.bmw.ca

CGC Inc.

Qui parraine le programme ?

CGC Inc.

Quel est le but du programme ?

CGC est une entreprise privée qui fabrique des panneaux de gypse, d'autres types de matériaux de construction et des produits connexes pour la construction.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

De préférence, le financement est accordé dans les secteurs suivants : hôpitaux, éducation, femmes et enfants, jeunesse, santé et mieux-être, environnement, arts et culture, causes sociales et civiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CGC Inc.
The CGC Charitable Foundation
C.P. 4034, Terminal A
Toronto (Ontario) M5W 1K8
Tél. : (905) 803-5600
Téléc. : (905) 803-5688
Site Web : http://www.cgcinc.com

Canon Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Canon Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Canon Canada importe, distribue et fabrique des produits électroniques de consommation et des produits commerciaux, tels que caméras, photocopieurs, calculatrices et fourniture micrographique. L'entreprise offre des fonds à l'échelle régionale et pancanadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets des catégories suivantes pourront être étudiés : art et culture, santé et bien-être, sports, éducation, services communautaires et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Hanna Peterson
Directrice des communications d'entreprise
Canon Canada Inc.
6390, chemin Dixie
Mississauga (Ontario) L5T 1P7
Tél. : (905) 795-1111
Téléc. : (905) 795-2020
Site Web : http://www.canon.ca

Community Foundation of Greater Kingston

Qui parraine le programme ?

La fondation communautaire du Grand Kingston (Community Foundation of Greater Kingston).

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de la grande région de Kingston.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : environnement, arts et culture, éducation, santé, services sociaux et développement communautaire.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Monica Stewart, directrice générale
The Community Foundation of Greater Kingston
259, rue King Est, bureau 501
Kingston (Ontario) K7L 3A8
Tél. : (613) 546-9696
Téléc. : (613) 531-9238
Courriel : foundation@cfgk.org
Site Web : http://www.cfgk.org

DuPont Canada

Qui parraine le programme ?

DuPont Canada.

Quel est le but du programme ?

DuPont croit que le privilège de faire des affaires comprend la responsabilité d'aider à améliorer la qualité de vie au Canada, surtout dans ces collectivités où elle oeuvre.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif, les universités, etc.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent être dans les domaines des services sociaux, des hôpitaux, des projets culturels ou de civisme, de l'environnement, de la sécurité personnelle ou de l'initiation aux sciences et à la technologie.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Toutefois, les demandes doivent être soumises par écrit (les demandes par courriel ne sont pas acceptées) et doivent contenir au moins la description du projet (ainsi que les états financiers et le contexte) et les niveaux d'appui recherché. On peut faire parvenir les demandes par courrier ou télécopieur à la personne ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Paula Jackson
Comité des dons
DuPont Canada Inc.
Case postale 2200, Streetsville
Mississauga (Ontario) L5N 2H3
Tél. : (905) 821-5784
Téléc. : (905) 821-5653
Site Web : http://www.dupont.ca

ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

ÉcoAction est un programme d'Environnement Canada qui fournit une aide financière aux groupes communautaires désireux de réaliser des projets qui ont un effet positif et mesurable sur l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence aux projets qui apporteront des résultats dans l'une des catégories suivantes :

- Qualité de l'air et changements climatiques — les activités visant à améliorer la qualité de l'air, par exemple, en réduisant les gaz polluants qui contribuent au smog, aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- Qualité de l'eau — les activités visant à diminuer l'utilisation des substances toxiques comme les pesticides et les produits domestiques dangereux qui détériorent la qualité de l'eau.
- Nature — les activités visant à protéger la faune et la flore, et à protéger et mettre en valeur leur habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Une contribution maximale de 100 000 $ sur une période pouvant aller jusqu'à 2 ans. Cependant le montant accordé se situe généralement autour de 25 000 $. La contribution totale du gouvernement fédéral ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, l'autre moitié devra provenir de sources non fédérales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a deux dates limites par année : le 1er février et le 1er octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

ÉcoAction, Environnement Canada
Région de l'Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4734 ou 1-800-661-7785 (sans frais)
Téléc. : (416) 739-4781
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web : http://www.on.ec.gc.ca/ecoaction/home-f.html

Fondation Allstate du Canada

Qui parraine le programme ?
Allstate du Canada, compagnie d'assurance.

Quel est le but du programme ?
Venir en aide aux organismes de bienfaisance enregistrés auprès du gouvernement fédéral qui répondent aux critères d'admissibilité de la Fondation Allstate

Qui peut bénéficier du programme ?
Les organismes de bienfaisance enregistrés auprès du gouvernement fédéral.

Quelles sont les activités admissibles ?
Activités ou initiatives éducatives touchant la prévention du crime, la sécurité routière et la sécurité à domicile. Les dons sont disponibles pour des projets de recherche, projets spéciaux, fonds d'exploitation, fonds de construction, fonds d'urgence, financement de déficit, fonds d'équipement, fonds de contrepartie et subvention de démarrage. Aucun don n'est accordé pour les conférences, séminaires, fonds de dotation, ni à des personnes pour remise de prix, associations ou bourses d'études. Les dons pour travail communautaire dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la prévention du crime sont attribués en premier lieu.

Quel est le financement maximum offert ?
En 1999, des dons entre 100 $ et 8 000 $ ont été octroyés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?
Il n'y a pas de date limite. Le Comité des dons se rencontre périodiquement. Les demandes de dons doivent comprendre une brève description des objectifs et projets de l'organisme, la liste des membres du Conseil d'administration, une description détaillée de l'objectif de la demande d'aide financière et le numéro d'entreprise (NE) au Canada. Sur demande, fournir des relevés financiers et budget vérifiés

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?
Ann King, Gestionnaire
10, Allstate Parkway
Markham (Ontario) L3R 5P8
Tél. : (905) 475-4551 ; Téléc. : (905) 475-4488
Courriel : foundation@allstate.ca
Site Web : http://www.allstate.ca

Fondation Ark Angel

Qui parraine le programme ?

La fondation Ark Angel.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour mandat de financer des activités et des programmes qui aident à la conservation, à la restauration, à la préservation et à l'amélioration des habitats et des environnements naturels des animaux; de financer des activités qui augmentent la sensibilisation du public et sa reconnaissance de la signification et de la pertinence des initiatives en politiques publiques pour le maintien et la protection de l'environnement ainsi que pour l'amélioration et la protection du bien-être des animaux; et de financer des programmes et des installations qui aident à la protection, au soulagement de la souffrance et à l'amélioration de la qualité de vie des animaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuiera des projets de conservation, de sensibilisation à l'environnement et de protection de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation Ark Angel
1500, rue Georgia Ouest, bureau 790
Vancouver (C.-B.) V6G 2Z6
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-877-837-7839
Téléc. : (604) 521-0225
Courriel : info@arkangel.org

Fondation canadienne de l'arbre

Qui parraine le programme ?

Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et des entreprises du secteur privé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation canadienne de l'arbre fournit des renseignements, des conseils techniques, des ressources et une aide financière afin d'inciter les Canadiens à planter et à prendre soin des arbres, et ce dans le but d'atténuer les effets négatifs du gaz carbonique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe qui se propose de planter des arbres à des fins non commerciales.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation canadienne de l'arbre coordonne plusieurs programmes de plantation d'arbres en milieu rural et urbain, notamment : **Programme de plantation dans les cours d'écoles** : Les écoles peuvent demander du financement, des conseils techniques, du matériel et des arbres nécessaires pour des projets de plantation dans les cours d'écoles. **En vert et pour tous** : Des semis ou des fonds pour l'achat de semis sont fournis aux groupes de jeunes ou aux familles qui désirent planter des arbres à des fins non commerciales. **Ma rue, mes arbres** : Les municipalités peuvent obtenir des fonds dans le cadre d'un concours visant à mettre en valeur les efforts déployés pour améliorer les forêts urbaines. **Opération Renouvert** : Ce programme fournit un soutien aux municipalités pour la restauration de forêts urbaines endommagées par une catastrophe naturelle.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme *Ma rue, mes arbres Canada* offre des fonds d'appoint jusqu'à un maximum de 15 000 $ par projet. Les montants sont différents pour tous les programmes de plantation d'arbres.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

À communiquer. Visitez le site Web de la Fondation pour obtenir de plus amples détails.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation canadienne de l'arbre
220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Tél. : (613) 567-5545, Fax (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Web : http://www.treecanada.ca

Fondation canadienne Donner

Qui parraine le programme ?

Fondation canadienne Donner.

Quel est le but du programme ?

La Fondation encourage la recherche et les débats sur le rôle du gouvernement dans l'économie et sur les responsabilités des citoyens. L'environnement est une des grandes questions d'intérêt de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

L'admissibilité se limite aux organismes qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Veuillez communiquer avec la Fondation avant de soumettre une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie les projets innovateurs qui cherchent à faire avancer le bien commun en encourageant l'autonomie, la responsabilité individuelle et le sens du travail. Les demandes qui retiendront l'attention ont une portée nationale ou une grande portée régionale, et elles présentent de nouveaux moyens de résoudre les problèmes actuels. Les subventions sont accordées : à des projets précis bien que, dans certains cas, la Fondation accordera du financement de lancement; à des ateliers, colloques, conférences et publications lorsqu'ils font partie de projets de plus grande envergure; à des projets qui ne correspondent pas au mandat d'autres organismes de financement; des projets expérimentaux pour lesquels des fonds de lancement peuvent être difficiles à trouver.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Afin qu'elles soient étudiées lors d'une réunion du conseil, les demandes remplies en bonne et due forme doivent parvenir à la Fondation le 15 novembre, le 15 janvier, le 15 mars ou le 15 juillet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Amy Buskirk, agente de programme
8, avenue Prince-Arthur, 3e étage
Toronto (Ontario) M5R 1A9
Tél. : (416) 920-6400
Courriel : buskirk@donner.ca

Fondation Charles H. Ivey

Qui parraine le programme ?

Fondation Charles H. Ivey.

Quel est le but du programme ?

La Fondation financera des projets dans les secteurs suivants : arts, santé, éducation, environnement et développement social. La Fondation accorde beaucoup d'importance d'abord aux demandes qui seront dans l'intérêt de London et du Sud-Ouest de l'Ontario, puis ensuite aux autres régions de l'Ontario, y compris les petites localités éloignées du nord de la province. La Fondation prendra toutefois en considération les demandes que l'on jugera être dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance, sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Moyenne (projet d'un an) — de 1 000 $ à 5 000 $
Moyenne (projet de plusieurs années) — de 2 000 $ à 15 000 $
Dons les plus élevés jusqu'à maintenant (projet de plusieurs années) — 250 000 $

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 15 août, 15 novembre, 15 février et 15 mai.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles H. Ivey
1277, chemin York Mills, bureau 21
North York (Ontario) M3A 1Z5
Tél. : (416) 386-1369
Téléc. : (416) 386-1370

Fondation Charles Stewart Mott

Qui parraine le programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott a pour mission d'appuyer les activités qui favorisent le développement d'une société juste, équitable et durable. Le programme de subvention de la Fondation Charles Stewart Mott est divisé en trois volets :

- La société civile
- L'environnement
- La lutte contre la pauvreté

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence :

- aux activités qui proposent une nouvelle façon d'aborder les problèmes communautaires dans les domaines qui nous intéressent;
- aux démarches qui, si elles sont couronnées de succès, peuvent générer de nouvelles sources de financement ou qui peuvent être reprises par d'autres communautés selon le besoin;
- aux projets de recherches et d'élaboration de politiques publiques et aux plans d'action pour l'avancement des programmes existants, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux domaines d'intérêt;
- aux démarches et activités qui entraînent des changements systémiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Toutefois, on encourage fortement les groupes intéressés à présenter leurs demandes durant le premier trimestre de l'année pour laquelle les fonds sont nécessaires. Il est à noter que les fonds pour une année donnée sont accordés avant le 1er septembre de cette année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles Stewart Mott
1200, Mott Foundation Building
Flint, Michigan 48502-1851
USA
Tél. : (810) 238-5651
Téléc. : (810) 766-1753
Courriel : infocenter@mott.org Site Web : http://www.mott.org

Fondation Chawkers

Qui parraine le programme ?

La fondation Chawkers.

Quel est le but du programme ?

La Fondation finance des projets dans les domaines de l'éducation et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation accorde des octrois pour les fonds en capital, les fonds de fonctionnement, les fonds de construction, les fonds d'appareillage, les fonds d'appoint, les capitaux de démarrage, les bourses, les fonds de programmation, les projets de recherche et les projets spéciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent parvenir à la Fondation au plus tard le 1er avril et le 1er octobre chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charles S. Alexander
Président
La fondation Chawkers
41, rue Union
Ottawa (Ontario) K1M 1R5
Tél. : (613) 741-1440

Fondation Cottonwood

Qui parraine le programme ?

La fondation Cottonwood.

Quel est le but du programme ?

La fondation Cottonwood est un organisme de bienfaisance exempt d'impôts géré par des bénévoles, sans personnel rémunéré, qui offre de petits octrois aux organismes de la base qui oeuvrent pour un avenir viable à travers le monde.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif; organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde du financement aux organismes qui : protègent l'environnement; font la promotion de la diversité culturelle; rendent les gens capables de subvenir à leurs besoins fondamentaux et s'appuient sur les efforts de bénévoles.

Quel est le financement maximum offert ?

500 $ - 1 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les candidats recevront une réponse dans les six mois de l'envoi de leur demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cottonwood Foundation
P.O. Box 10803
White Bear Lake, MN
55110 USA
Tél. : (651) 426-8797
Téléc. : (651) 426-0320
Courriel : cottonwood@igc.org

Fondation de charité de la Banque royale du Canada

Qui parraine le programme ?

La Banque royale du Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a été établie en 1992. Près du deux tiers des fonds servent à financer des activités liées au domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des demandes d'associations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités varient. La préférence est accordée aux :
Activités dans les domaines qui touchent directement les femmes; activités qui touchent les personnes handicapées; groupes au service des jeunes; activités axées sur la prévention plutôt que le traitement de problèmes d'ordre médical, y compris l'abus d'alcool et l'usage de stupéfiants; activités de recherche et/ou de sensibilisation du public en ce qui a trait à la protection de l'environnement; groupes culturels ou aux associations de sport amateur qui, à l'opposé des organismes mieux connus, ont peu de chances d'obtenir une aide financière importante de la part des commanditaires commerciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 2 500 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les groupes intéressés doivent présenter une proposition de projet et y joindre des renseignements tels que l'historique de l'organisme, ses réalisations, le conseil d'administration, les autres sources de financement et un rapport financier. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, communiquez avec la Fondation.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Vice-président général
Banque royale
20, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1C4
Site Web : http://www.banqueroyale.com/communautaire/dons/index.html

Fondation de charité William and Arlene Daniels

Qui parraine le programme ?

William and Arlene Daniels Charitable Foundation.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement peut être accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : services sociaux, services sociaux à la communauté juive, hôpitaux et soins de santé, secours aux pauvres, environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

William I. Daniels, administrateur
William and Arlene Daniels Charitable Foundation
a/s Daniels Financial Corporation
2345, rue Yonge, bureau 700
Toronto (Ontario) M4P 2E5
Tél. : (416) 324-8178
Téléc. : (416) 324-9021

Fondation de charité William H. Kaufman

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité William H. Kaufman.

Quel est le but du programme ?

La Fondation s'intéresse surtout aux activités liées au domaine de la santé reproductive, principalement le contrôle et la planification des naissances. Cependant, on considérera aussi toutes les propositions dignes d'intérêt qui envisagent des activités dans l'une des catégories suivantes :
Santé – hôpitaux et cliniques
Éducation – bibliothèques, alphabétisation, leadership, économie, établissements
Environnement - information, éducation, technologies alternatives
Services sociaux – citoyens aînés, jeunes, femmes victimes de violence, famille
Sciences – énergie, technologie, agriculture
Arts – communauté, théâtre, musique

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation vise principalement à financer des projets innovateurs menés au Canada et ailleurs dans le monde. Une priorité est accordée aux projets pilotes et aux projets d'investissement; les projets locaux, nationaux ou internationaux sont considérés sur le même pied d'égalité. En outre, on considérera aussi les demandes de subvention pour les projets de recherche, l'achat d'équipement, les programmes spéciaux, les fonds de démarrage et les fonds d'appoint. La Fondation ne finance pas les organismes importants, les dépenses liées aux opérations régulières, ou les dotations.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de maximum, cependant il y a un minimum. À l'extérieur de la région de Kitchener-Waterloo, seules les demandes supérieures à 5 000 $ seront considérées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont acceptées en tout temps et elles sont examinées lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration. Avant de présenter une demande, tous les requérants doivent envoyer une lettre d'intention ou un sommaire du projet proposé au conseil d'administration. Le processus d'approbation prend généralement de six à huit mois. Pour de plus amples renseignements, communiquez par écrit avec la Fondation. Seules les lettres écrites à la machine feront l'objet d'attention; prière de ne pas communiquer par télécopieur ou par téléphone.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sara J. Kaufman, vice-présidente
Fondation de charité William H. Kaufman
410, rue King Ouest, Kitchener (Ontario) N2G 4J8
Courriel : whkcf@kaufman.ca

Fondation de la famille J.W. McConnell

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille J.W. McConnell. Cette fondation a été établie en 1937 par John Wilson McConnell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie les projets qui visent à développer le potentiel et les ressources des particuliers, des jeunes, des familles, des collectivités et des bénévoles.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation finance des initiatives de toutes sortes, principalement celles qui ont une incidence nationale de grande étendue, y compris les programmes qui encouragent les jeunes à prendre une part active à la préservation, la sauvegarde et la bonne gestion de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Les organismes qui veulent présenter une demande doivent envoyer une «demande préliminaire» renfermant un court résumé de l'historique de l'organisme, de son but, de ses activités et du projet proposé, ainsi que le montant demandé et les autres sources de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Joan McCammon, secrétaire
The J.W. McConnell Family Foundation
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 3L6
Tél. : (514) 288-2133 Téléc. : (514) 288-1470
Courriel : administrator@mcconnellfoundation.ca
Site Web : http://www.mcconnellfoundation.ca

Fondation des amis de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Fondation des amis de l'environnement.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds encourage les projets environnementaux qui sont dans l'intérêt des localités canadiennes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes charitables et sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds appuie des projets qui visent à protéger et à préserver l'environnement au Canada; à aider les jeunes Canadiens à entreprendre et à participer à des activités environnementales; encouragent les partenariats de groupes environnementaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Varie selon les sections locales. Communiquer avec la section locale de sa région.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gavin Thompson, directeur national ou
Cathy McLeod, coordinatrice
Fondation des amis de l'environnement
TD Bank Financial Group
TD Tower
55, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5K 1A2
Tél. : (416) 308-5589 ou sans frais au 1-800-361-5333
Téléc. : (416) 308-0081
Site Web : http://www.fef.ca

Fondation du Bien-être animal du Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada.

Quel est le but du programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada est intéressée à soutenir financièrement les projets et activités qui feront avancer la cause du bien-être des animaux au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'objectif est de susciter et de soutenir des projets novateurs qui sortent de l'ordinaire, conçus pour favoriser le bien-être des animaux, et qui ne seraient pas réalisables sans notre appui.

Quel est le financement maximum offert ?

Maximum de 5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite annuelle pour les demandes est le 15 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation du Bien-être animal du Canada
Bureau 402 - 207, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 2N2
Site Web : http://www.awfc.ca

Fondation du Bouclier canadien

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bouclier canadien.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt peuvent comprendre l'éducation, les sciences, l'environnement et la conservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le très honorable Edward Schreyer,
président
250 Wellington Crescent, bureau 401
Winnipeg (Manitoba) R3M 0B3
Tél. : (204) 989-7580
Téléc. : (204) 989-7581

J. Douglas Crane, c.r., secrétaire trésorier
One Queen Street East, bureau 2150
Toronto (Ontario) M5C 2W5
Tél. : (416) 363-0016
Téléc. : (416) 364-3866

L'honorable David Chomiak, directeur
Ministre de la Santé
Édifice de l'Assemblée législative,
pièce 302
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
Tél. : (204) 945-3710

M. Doug Rowland, directeur
C.P. 413
Wakefield (Québec) J0X 3G0
Tél. : (819) 829-1756

Fondation du groupe Dominion

Qui parraine le programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale.

Quel est le but du programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale offre l'assurance de la propriété et l'assurance accidents aux entreprises et aux particuliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance à but non lucratif enregistrées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les préférences pour le financement comprennent les arts et la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes à l'enfance, l'abus de stupéfiants, les banques alimentaires, l'aide internationale, les handicapés, les sans-abri, la recherche médicale, les centres de traitement, l'environnement, les organismes voués à la jeunesse, les parcs publics, les clubs de service, les centres communautaires, les services sociaux et la prévention du crime.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Avant d'envoyer votre demande, prière de communiquer avec :
Iona Abreao
Tél. : (416) 947-2538

Toutes les demandes doivent être envoyées à l'attention de :

Doug Hogan
Vice-président et directeur financier
La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale
165, avenue Université
Toronto (Ontario) M5H 3B9
Tél. : (416) 947-2528
Téléc. : (416) 362-0469

Fondation Henry P. Kendall

Qui parraine le programme ?

La Fondation Henry P. Kendall.

Quel est le but du programme ?

Le programme de la Fondation Henry P. Kendall s'intéresse avant tout à l'environnement et à la protection des milieux de grande valeur du point de vue physique, biologique et esthétique pour le bénéfice des générations futures. Le financement est accordé de préférence aux groupes oeuvrant dans les limites de la zone géographique comprise par la Nouvelle Angleterre et les Provinces maritimes dans l'est du Canada, et celle du nord-ouest du Pacifique, y compris l'Ouest canadien et l'Alaska.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif qui ont le statut d'organisme de bienfaisance conformément à l'article 501c 3 des Réglements et usages du US Internal Revenue Service ou les organismes canadiens dont le statut est considéré équivalent par la Fondation.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme peut servir à financer le travail des groupes de pression, les campagnes d'éducation du public, les travaux de recherches et les études pour l'élaboration de politiques, les expériences sur le terrain en vue d'étudier la gestion des ressources, et le développement institutionnel.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont généralement accordées pour une période d'un an ou deux, et le montant varie de 5 000 $ à 50 000 $; cependant la moyenne se situe plus près de 5000 $. Le budget annuel du programme de financement est approximativement 3 millions de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le processus d'examen des demandes se déroule en trois temps : les demandes reçues avant le 1er février sont examinées au mois de mars; les demandes envoyées avant le 1er mai sont examinées au mois de juin; celles envoyées avant le 1er octobre sont examinées au mois de novembre. Un accusé de réception sera envoyé aux requérants en moins de deux à trois semaines.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Henry P. Kendall
176, Federal Street
Boston, Massachusetts 02110
USA
Tél. : (617) 951-2525
Téléc. : (617) 443-1977
Courriel : hlocke@kendall.org
Site Web : http://www.kendall.org

Fondation Henry White Kinnear

Qui parraine le programme ?

La fondation Henry White Kinnear.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Parmi nos champs d'intérêt, on compte les arts et la culture, les métiers d'art, les universités, les hôpitaux, la recherche médicale, la recherche sur le SIDA, les musées, le développement de l'enfant, les enfants handicapés physiquement, les Premières Nations, les services à la famille, l'environnement, les YWCA et les loisirs.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Susan M. Scace
Présidente
La fondation Henry White Kinnear
Tour de la Banque Toronto-Dominion, bureau 4700
Toronto (Ontario) M5K 1E6
Tél. : (416) 601-7500
Téléc. : (416) 601-8247

Fondation Joyce

Qui parraine le programme ?

La Fondation Joyce.

Quel est le but du programme ?

Le programme environnemental de la Fondation Joyce appuie les activités qui visent à protéger et à améliorer le cadre de vie dans les grandes plaines du Midwest, et en particulier la région des Grands lacs, en adoptant des solutions de principe pour résoudre les problèmes de l'environnement causés par les activités industrielles et agricoles ainsi que l'utilisation des combustibles fossiles comme source d'énergie et pour le transport; et d'une manière générale, la protection et à l'amélioration de l'écosystème des Grands lacs dans son ensemble est aussi d'intérêt.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes qui ont obtenu l'attestation d'organisme sans but lucratif en vertu de l'article 501c 3 des Règlements et usages du US Internal Revenue Service.

Quelles sont les activités admissibles ?

Principalement les travaux de recherches pour l'élaboration de politiques, les activités de mise en œuvre, et le travail des groupes de pression. En général, les activités d'éducation à l'environnement, les conférences ou la prestation de services directs ne reçoivent pas d'aide financière.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe, cependant la Fondation s'attend à ce que la détermination du montant soit réaliste et qu'il reflète le travail à accomplir pour atteindre les buts du projet; la contribution totale de la Fondation ne pourra dépasser le quart du budget total de l'organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-avril, mi-juillet et mi-décembre de chaque année. Les personnes intéressées doivent envoyer une lettre d'intérêt environ quatre à six semaines avant la date limite de présentation des demandes. Le personnel de la Fondation invitera les requérants qui satisfont aux critères du programme à soumettre une proposition complète. Pour obtenir les dates exactes, veuillez consulter le site Web de la Fondation à l'adresse suivante : www.joycefdn.org.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour obtenir les lignes directrices, des exemples de subventions et de plus amples renseignements sur la Fondation, veuillez consulter le site Web de la Fondation à l'adresse suivante : www.joycefdn.org

Pour obtenir des renseignements plus précis:

Margaret O'Dell, agente de programme
Tél. : (312)782-2464
Téléc. : (312) 782-4160
Courriel : modell@joycefdn.org
Site Web : www.joycefdn.org

La Fondation Joyce
Three First National Plaza
70, rue Madison Ouest, bureau 2750
Chicago (Illinois), 60602 USA
Tél. : (312) 782-2464
Téléc. : (312) 782-4160

Fondation Kaatza

Qui parraine le programme ?

La fondation Kaatza.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour but de faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Parmi les secteurs d'intérêt, notons Centraide, l'Armée du Salut, l'environnement, les hôpitaux, la santé, les enfants, les sports et les loisirs, les arts et la culture, les services à la famille et aux enfants, les hommes, les organismes religieux, le SIDA, la recherche, les femmes et les services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 août.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Thomas Kingston Fleming, directeur
Kaatza Foundation
1625, 28^{e} Avenue Ouest
Vancouver (C.-B.) V6J 2Y6

Fondation Laidlaw

Qui parraine le programme ?

La fondation Laidlaw.

Qui parraine le programme ?

La fondation Laidlaw.

Quel est le but du programme ?

Notre programme environnemental, Produits qui contaminent l'environnement et santé des enfants, vise à renforcer les capacités communautaires et à construire des communautés viables et en santé en améliorant la visibilité des perspectives écologiques au plan décisionnel des collectivités, des gouvernements et des entreprises. Nous nous préoccupons particulièrement du maintien de la santé et du bien-être des enfants par la réduction de la production, de l'emploi ou de la diffusion de substances qu'on sait nocives à la santé des enfants.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif et de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation pourra accepter de subventionner les activités suivantes pour atteindre les objectifs du programme : développer des reseaux communautaires et établir les priorités et les stratégies en vue de communautés viables et en santé; faciliter l'engagement communautaire dans la définition de politiques nationales, internationales et de celles des grandes entreprises en vue de la réduction des produits qui contaminent l'environnement dans les communautés; faire la promotion de la perspective écologiste et favoriser, dans les domaines sociaux, économiques et culturels, le changement dans les manieres de prendre des décisions qui affectent l'environnement et favoriser une meilleure comprehension du rapport entre les produits qui contaminent l'environnement et la santé des enfants.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Lourie, Coordonnateur du Programme environnemental
La Fondation Laidlaw
265, rue Bloor Est, bureau 2000
Toronto (Ontario) M4W 3L4
Tél. : (416) 964-3614 ; Telec. : (416) 975-1428
Courriel : blourie@laidlawfdn.org
Site Web : http://www.laidlawfdn.org

Fondation Max Bell

Qui parraine le programme ?

La Fondation Max Bell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Max Bell appuie un large éventail d'activités de bienfaisance au Canada. En autres, la Fondation désire appuyer les initiatives novatrices qui encouragent l'épanouissement de l'individu dans la poursuite d'objectifs sociaux, économiques et scolaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de charité enregistrés qui cherchent des subventions à des fins charitables.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nous appuyons les activités qui : encouragent l'initiative et l'esprit d'entreprise; encouragent le développement des qualités de leadership; promettent d'avoir une incidence à l'échelle régionale ou nationale. Le financement sera accordé de préférence aux activités qui : sont novatrices et complètement nouvelles dans leur domaine; ne reçoivent aucun financement du secteur public. Nous cherchons : à prendre une part active à la création des projets en étroite collaboration avec les requérants, et non pas seulement examiner des propositions déjà toutes faites; nous cherchons également l'occasion de nous associer à d'autres organismes de financement pour appuyer des projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Prière de communiquer avec la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation demande aux requérants d'envoyer le dernier rapport annuel de leur organisme, leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance et une lettre d'intention de 3 à 4 pages décrivant les activités proposées. Prière de visiter le site Web de la Fondation pour plus de précisions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dr David Elton, président de la Fondation Max Bell
639, 5e avenue Sud-Ouest, bureau 1203
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Tél. : (403) 215-7310
Téléc. : (403) 215-7319
Site Web : http://www.maxbell.org

Fondation McLean

Qui parraine le programme ?

La Fondation McLean a été établie en 1945 par feu J.S. McLean qui a donné plus de un million de dollars à la fondation.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit une aide financière aux organismes de charité qui veulent réaliser des projets dans l'une des cinq catégories suivantes : conservation, arts, éducation, santé, aide sociale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de toutes sortes. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés par le passé : préservation de la faune, plantation d'arbres, création d'une station d'observation des oiseaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Cela varie de 500 $ à 50 000 $. La moyenne se situe autour de 5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par année, en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les demandes doivent être reçues de préférence au moins un mois avant ces réunions. Il faut envoyer une lettre décrivant le projet et y joindre les lettres d'appui reçues d'autres partenaires. Communiquer avec la Fondation pour obtenir des précisions sur la façon de présenter des demandes ou visiter le site Web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Kalm, secrétaire-trésorière
The McLean Foundation
2, avenue Saint Clair Ouest, bureau 1008
Toronto (Ontario) M4V 1L5
Tél. : (416) 964-6802
Téléc. : (416) 964-2804
Site Web : http://www.mcleanfoundation.on.ca

Fondation Noranda

Qui parraine le programme ?

La société Noranda Inc.

Quel est le but du programme ?

Fournir une aide financière aux organismes d'envergure nationale au Canada qui mènent des activités dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des services de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les récentes contributions ont servi à appuyer des activités axées sur la préservation et la protection des habitats sensibles, la protection des espèces menacées, la recherche sur les effets produits par diverses substances sur la faune et la flore, la prévention de la pollution et l'état de l'environnement. Les contributions financières accordées par le passé ont appuyé des activités de toutes sortes telles que des projets de recherche, des campagnes de financement, et des dépenses reliées au fonctionnement régulier des organismes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont examinées dès leur réception. Les groupes intéressés doivent soumettre par écrit une brève description du projet, du besoin à combler, des buts et objectifs du projet, ainsi que le nom et le curriculum vitae des membres du conseil d'administration, un rapport financier récent, les autres sources de financement, et les frais d'administration.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kaamini Chawda, assistante aux communications
Noranda Inc.
181, rue Bay, bureau 4100
C.P. 755, BCE Place
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Tél. : (416) 982-7181
Téléc. : (416) 982-7446
Courriel : chawdak@noranda.com
Site Web : http://www.noranda.ca

Fondation Richard Ivey

Qui parraine le programme ?

La fondation Richard Ivey.

Quel est le but du programme ?

Le programme d'octrois de la Fondation se divise en trois champs d'intérêt : les dons traditionnels reflètent la manière traditionnelle de donner de la Fondation, s'attardant aux domaines tels que la santé, l'éducation, le développement social, l'environnement, les arts et la culture; la biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers se consacre à la forêt et aux programmes qui améliorent la compréhension dēs Canadiens face à l'importance de la diversité biologique; et le télétriage en soins de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance inscrites auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt comprennent la santé, l'éducation, le développement social, l'environnement ainsi que les arts et la culture.

Quel est le financement maximum offert ?

De 5 000 $ à 500 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour le programme de Dons traditionnels sont le 1er février, le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre. Les dates limites pour la Biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers sont le 1er mai et le 1er novembre, et celles du programme de Télétriage en soins de santé sont le 1er février et le 1er août.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Marvi Ricker
Directrice générale
La fondation Richard Ivey
11, rue Church, bureau 400
Toronto (Ontario) M5E 1W1
Tél. : (416) 867-9229
Téléc. : (416) 601-1689
Courriel : info@ivey.org
Site Web : http://www.ivey.org

Fondation Salamander

Qui parraine le programme ?

La fondation Salamander.

Quel est le but du programme ?

La fondation Salamander est un petit organisme qui finance des projets dans les domaines des arts et de la culture, de la santé et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions sont accordées uniquement aux organismes inscrits auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont souvent accordées de concert avec d'autres fondations, établissements, sociétés et gouvernements. Consulter d'abord le site Web de la Fondation. Téléphonez à la Fondation pour confirmer sans l'ombre d'un doute que votre projet correspond bien aux secteurs d'intérêt. Les demandes non sollicitées envoyées par la poste ne sont pas acceptées.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite précise et on peut entrer en contact avec la Fondation en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nan Shuttleworth, présidente
The Salamander Foundation
50, chemin Park
Toronto (Ontario) M4W 2N5
Tél. : (416) 972-9200
Téléc. : (416) 972-9198
Site Web : http://www.salamanderfoundation.org

Fondation Schad

Qui parraine le programme ?

La fondation Schad.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie surtout les projets environnementaux qui visent la protection de la diversité de la Terre et favorisent le respect de toutes les formes de vie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde des fonds aux projets dans les domaines suivants : l'éducation, l'environnement, le bien-être des animaux, la conservation et la préservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Peter Kendall
Directeur-général
La fondation Schad
500, rue Queen Sud
Bolton (Ontario) L7E 5S5
Tél. : (905) 951-5179
Courriel : pkendall@husky.ca

Fondation Tecolote

Qui parraine le programme ?

La fondation Tecolote.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Ses intérêts comprennent l'art et la culture, les hôpitaux, les foyers de soins, les citoyens aînés, la santé, la pédiatrie, les soins palliatifs, les sciences, l'environnement, l'océanographie, les universités, la préservation historique, la préservation du patrimoine, l'éducation, la recherche en éducation et l'alphabétisation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes communautaires, les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement varie de 5 000 $ à 200 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation Tecolote
Ann-Marie Toccacelli
Secrétaire
215, avenue Ranleigh
Toronto (Ontario) M4M 1X3
Tél. : (416) 322-6328
Téléc. : (416) 489-5807

Fondation Tides Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Tides Canada.

Quel est le but du programme ?

La fondation Tides Canada est une nouvelle fondation publique. Sa mission est d'apporter un appui aux causes sociales, économiques et environnementales en s'associant à des donateurs afin d'augmenter et d'organiser des ressources destinées au changement social et environnemental. Tides Canada travaille avec des donateurs en vue d'apporter un soutien aux organismes locaux et populaires par l'entremise d'un processus de subventions novateur.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seront pris en considération les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. La Fondation Tides Canada n'est pas en mesure de recevoir de lettres de demande à l'heure actuelle. Revenez nous voir à l'été 2001 lorsque nous aurons instauré un système qui pemettra aux responsables de nos Fonds de donateur d'être saisis des demandes des organismes de charité. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation instaurera un système de lettre de demande préliminaire à l'intention des candidats à l'été 2001. Consultez notre site Web pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Tides Canada Foundation
Bureau de Toronto
170, rue Bloor Ouest, bureau 804
Toronto (Ontario) M5S 1T9
Tél. : (416) 481-8652 Téléc. : (416) 481-3179
Courriel : info@tidescanada.org
Site Web : http://www.tidescanada.org

Fondation Trillium de l'Ontario

Qui parraine le programme ?

Gouvernement de l'Ontario.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation Trillium de l'Ontario consiste à travailler avec d'autres dans le but d'effectuer les investissements stratégiques permettant de créer en Ontario des communautés saines, durables et où règne l'entraide.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance, les groupes des Premières Nations, les communautés ayant le statut de Métis et les regroupements d'organismes comptant au moins un organisme admissible.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les demandes de subvention sont acceptés dans les quatre secteurs suivants :
- *Arts et culture* – Les activités et organismes de toutes les disciplines, professionnels ou amateurs, dont les arts de la scène, les médias, les arts visuels, l'éducation artistique et les activités artistiques communautaires peuvent recevoir une subvention. Dans le domaine de la culture, les activités destinées à préserver ou à promouvoir le patrimoine et la diversité culturelle de la communauté sont privilégiées.
- *Environnement* – Les efforts de protection et de restauration de l'environnement, les efforts de promotion des bienfaits d'un environnement propre et sain et les efforts de sensibilisation des membres de la communauté peuvent recevoir un appui.
- *Sports et loisirs* – L'accent est mis sur les activités communautaires donnant aux personnes de tous les âges et niveaux d'habileté la possibilité de participer à une variété de programmes de sports et de loisirs.
- *Services sociaux et à la personne* – Si bon nombre des subventions accordées visent à répondre à des besoins souvent urgents pour certaines catégories de personnes, les demandes axées sur le développement des compétences et de la confiance en soi pouvant réduire ces besoins, rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de l'isolement et permettre de bâtir un avenir meilleur retiennent aussi l'attention.

Quel est le financement maximum offert ?

La Fondation Trillium reçoit un financement annuel de 100 millions de dollars du Gouvernement de l'Ontario. Il existe deux programmes de subventions : le programme de subventions provinciales (20 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 250 000 $ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans; le programme de subventions communautaires (80 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 75 000 $ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Nous accordons également des subventions de projet, de fonctionnement et d'équipement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer avec la Fondation pour connaître les dates limites précises. Dans le cas du programme de subventions provinciales, il y a chaque année deux dates limites de soumission des demandes. En moyenne, le processus d'examen peut prendre jusqu'à 90 jours (trois mois) pour les demandes de 25 000 $ ou moins, et jusqu'à 180 jours (six mois) pour les demandes de plus de 25 000 $.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Trillium de l'Ontario
45, rue Charles Est, 5e étage, Toronto (Ontario) M4Y 1S2
Tél. : (416) 963-4927 ou sans frais au 1-800-263-2887 ; Téléc. : (416) 963-8781
Courriel : trillium@trilliumfoundation.org ; Site Web : http://www.trilliumfoundation.org

Fondation Unilever Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Unilever Canada.

Qui parraine le programme ?

Unilever est l'une des plus grandes entreprises du monde dans le domaine des produits de consommation et de soins d'hygiène personnelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Veuillez noter que le programme est en train d'être remanié. Prenez contact avec la Fondation pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ruth Richardson, directrice
Affaires environnementales et d'entreprise
Unilever Canada
160, rue Bloor Est, bureau 1500
Toronto (Ontario) M4W 3R2
Tél. : (416) 415-3165
Réception : (416) 415-3000
Téléc. : (416) 415-3133
Courriel : ruth.richardson@unilever.com
Site Web: http://www.unilever.com

Fondation Walter and Duncan Gordon

Qui parraine le programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon.

Quel est le but du programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon appuie des programmes qui permettent au Canada d'être un pays plus fort et qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens. Dans le cadre de ses secteurs d'activité, la Fondation finance des projets innovateurs qui cherchent à avoir un effet marqué sur l'avenir du Canada en encourageant l'action sociale et en soutenant le travail en politique générale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation dispose de trois grands programmes : paix et sécurité; questions environnementales dans le Nord; éducation publique.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Avant de présenter une demande, les organismes devraient déterminer si leur travail correspond aux lignes directrices du programme. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux questions que vous aurez avant de préparer votre demande. Joignez-le par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou par la poste.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Walter and Duncan Gordon Foundation
11, rue Church, bureau 400
Toronto (Ontario) M5E 1W1
Tél. : (416) 601-4776
Téléc. : (416) 601-1689
Courriel : gordonfn@gordonfn.org
Site Web : http://www.gordonfn.org

Fondation Woodcock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Woodcock

Quel est le but du programme ?

La Fondation Woodcock appuie les initiatives de développement communautaire surtout lorsqu'il y a possibilité d'améliorer le système éducatif et la situation économique et environnementale des communautés qui en ont besoin. Une attention particulière est accordée aux programmes qui favorisent le leadership et l'esprit d'entreprise.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: parrainage d'individus au sein des organismes, recrutement du personnel et activités d'exécution, publicité, acquisitions de titres de propriétés bénéficiaires, lancement de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

L'ensemble des fonds accordés par la Fondation s'élève à 2 millions de dollars américains par année. Le montant des subventions varie de 75 000 $ US à 300 000 $ US. L'aide financière est généralement accordée pour une période de plus d'un an mais n'excédant pas une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation se réunit quatre fois par année, en mars, juin, octobre et décembre. Les propositions de projets doivent être envoyées au plus tard trois semaines avant la prochaine réunion. Se renseigner auprès de la Fondation pour obtenir les dates exactes des réunions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Woodcock
30, Rockefeller Plaza, 56th floor
New York, NY 10112
USA
Courriel : joyjer@attcanada.ca

Fonds d'action locale

Qui parraine le programme ?

Fonds mondial pour la nature Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds d'action locale apporte des contributions à des groupes qui entreprennent des projets destinés à protéger des endroits terrestres et marins importants sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de sensibilisation du public; les visites sur le terrain pour voir les endroits à protéger en compagnie des décideurs et des médias; et les rencontres réunissant tous les intervenants.

Quel est le financement maximum offert ?

Généralement entre 500 $ et 1 000 $, mais les contributions peuvent parfois atteindre 4 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Chaque année, à l'automne.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Carolyn Seabrook
Coordonnatrice, projets et services aux campagnes
Fonds mondial pour la nature
90, avenue Eglington, bureau 504
Toronto (Ontario) M4P 2Z7
Tél. : (416) 489-8800
Téléc. : (416) 489-3611

Fonds d'action pour le changement climatique - sensibilisation du public

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada.

Quel est le but du programme ?

Créé en 1998 par le gouvernement fédéral, ce programme vise à aider le Canada à respecter ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre tels que stipulés par le protocole de Kyoto. Ce fonds comporte quatre volets : analyse de la fondation; science, effets et adaptation; mesures précoces en matière de technologie; sensibilisation du public. Le Programme de sensibilisation du public vise à appuyer les activités d'éducation et de sensibilisation pour informer les Canadiens au sujet des changements climatiques, et les encourager à adopter des mesures en vue de réduire les gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif; les groupes communautaires; les organismes et associations des Premières Nations; les établissements scolaires et universitaires; les syndicats; les organismes gouvernementaux (à tous les paliers); l'industrie et les entreprises ainsi que leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Pour recevoir du financement, les propositions de projets doivent satisfaire aux trois critères suivants : 1) Réaliser au moins l'un des objectifs suivants — Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des changements climatiques ou promouvoir auprès des Canadiens les actions à prendre dans leur collectivité afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques. 2) Cibler le public canadien. 3) Obtenir des ressources provenant de sources non fédérales (en règle générale, au moins 25%). Les critères suivants serviront à évaluer les propositions : le projet permettra d'accroître la compréhension des changements climatiques ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou les deux à la fois (50%); il comportera une approche et une évaluation efficaces (20%); les participants feront montre d'expérience et de compétence (20%); il proposera une démarche nouvelle (10%).

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme de sensibilisation du public du FACC en arrive à la fin de son mandat initial de trois ans, et les démarches ont été entreprises pour reconduire le programme pour encore 3 ans à partir du printemps 2001. Au moment de la publication, les critères de demande et les dates limites applicables au nouveau programme n'étaient pas disponibles. Pour des renseignements sur le nouveau Fonds d'action, consultez le site Internet du gouvernement du Canada sur les Changements climatiques au www.climatechange.gc.ca

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public
10, rue Wellington, 25e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 997-2609

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Par l'entremise de ses bureaux régionaux, fournir une aide financière aux Premières Nations afin de leur permettre de s'occuper des questions environnementales touchant les terres, l'eau ou l'air des réserves ainsi que les territoires utilisés pour les activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche. L'aide financière peut également faciliter la participation au processus d'évaluation environnementale des activités qui se déroulent dans les réserves ou à l'extérieur, et pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des Premières Nations. L'aide financière est seulement accordée en dernier recours; la demande d'aide doit être accompagnée des lettres de refus des autres sources possibles de financement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les bandes indiennes et les conseils tribaux de toutes les provinces, les Innus et les Inuits du Labrador, ainsi que les autres associations de bandes ou de collectivités, les institutions et les organismes chargés par les bandes et les collectivités de régler les questions environnementales en leur nom.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples :
Évaluation ou analyse des effets sur la collectivité; études sur les projets d'envergure prévus hors des réserves qui risquent de toucher les terres des réserves et les territoires où sont menées des activités traditionnelles; participation aux activités préparatoires des évaluations environnementales provinciales de projets qui pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des réserves, y compris les frais de déplacement et d'hébergement connexes; consultation d'experts, par exemple des biologistes et des experts-conseils en environnement, au sujet des incidences environnementales possibles; négociations, interventions et exposés lors d'audiences et de rencontres publiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement accordé varie de 3 000 $ à 100 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Un formulaire de demande doit être rempli et peut être obtenu au bureau des Affaires indiennes à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Environnement et Ressources naturelles
Services fonciers et fiduciaires
Affaires indiennes et du Nord Canada
25, avenue St. Clair Est, 5e étage
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 973-6520 ; Téléc. : (416) 954-4328
Courriel : litzgusl@inac.gc.ca

Fonds de durabilité des Grands Lacs

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de durabilité des Grands Lacs contribue à l'assainissement des 16 derniers secteurs de préoccupation (SP) du Canada et à leur retrait définitif de la liste de ces secteurs. Le Fonds appuie des programmes et des techniques d'assainissement qui permettent de rétablir la qualité de l'eau et de restaurer d'autres utilisations pratiques des SP, de concert avec d'autres intéressés gouvernementaux et non gouvernementaux. Au nombre des priorités, notons la biorestauration des sédiments contaminés, le rétablissement des habitats, les mesures antipollution sans but lucratif en milieu rural, et le traitement des eaux usées et des eaux de ruissellement en milieu urbain.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes gouvernementaux, sociétés de conservation, organismes non gouvernementaux, groupes environnementaux (constitués) et universités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme offre un appui technique et financier pour l'application de solutions et de technologies environnementales économiques destinées à contribuer à l'assainissement des « points chauds » autour du bassin des Grands Lacs, endroits que l'on appelle secteurs préoccupants (SP).

Quel est le financement maximum offert ?

Le Fonds dispose de 6 millions de dollars par année pendant cinq ans, et ce à compter de 2000. Le fonds finance un tiers des coûts d'un projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de demandes est lancé en décembre et les demandes doivent parvenir en janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds de durabilité des Grands Lacs
John Shaw, directeur
Direction de la protection de l'environnement
Environnement Canada – Région de l'Ontario
867, chemin Lakeshore
Burlington (Ontario) L7R 4A6
Tél. : (905) 336-6273
Téléc. : (905) 336-6272
Courriel : John.Shaw@ec.gc.ca

Fonds de l'environnement de Shell

Qui parraine le programme ?

Shell Canada ltée.

Quel est le but du programme ?

Il s'agit d'un programme national qui offre une aide financière aux projets communautaires innovateurs axés sur la mise en place de mesures visant à mettre en valeur et à protéger l'environnement naturel au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout résident canadien qui fait une demande à son nom ou à celui d'un club, d'un organisme de charité ou de bénévolat, d'un groupe environnemental, d'un groupe de jeunes ou autres. Vous devez remplir le formulaire de demande du Fonds de l'environnement de Shell que vous pouvez vous procurer en communiquant à l'adresse apparaissant ci-après.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités communautaires auxquelles participent un grand nombre de bénévoles telles que : Les campagnes de nettoyage; l'aménagement de sentiers; les projets de naturalisation; les projets de recyclage;les activités d'éducation à l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février et le 15 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.shell.ca

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sheila Butler, administratrice
Fonds de l'environnement de Shell
C.P. 100, Succursale M
Calgary (Alberta) T2P 2H5
Tél. : (403) 691-2071 ou composez sans frais le 1-800-338-1410
Téléc. : (403) 269-8031
Courriel : sheila.butler@shell.ca
Site Internet : http://www.shell.ca

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Club alpin du Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux projets qui visent à protéger et à conserver la flore et la faune alpines dans leur milieu naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière sera accordée de préférence aux activités qui touchent les milieux alpins et arctiques et les aires d'alpinisme au Canada. La priorité est accordée aux projets proposés par les membres du Club alpin du Canada bien que les agences indépendantes et les personnes intéressées puissent bénéficier de l'aide financière si leurs projets répondent au mandat du Fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds sont limités; tous les projets ne peuvent bénéficier de l'aide financière même s'ils répondent aux critères du programme. Chaque projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention et on ne peut s'attendre à recevoir un financement continu.

Quelle est la date limite de présentation des demandes ?

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le Club alpin pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Club alpin du Canada
À l'attention du : Fonds pour l'environnement
C.P. 8040
Canmore (Alberta) T1W 2T8
Tél. : (403) 678-3200, poste 112
Téléc. : (403) 678-3224
Courriel : accprogs@telusplanet.net

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)

Qui parraine le programme ?

Le Fonds mondial de la nature – Canada et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds finance des projets de conservation afin d'aider au rétablissement des espèces sauvages menacées d'extinction et de leurs habitats naturels au Canada. Par espèces sauvages, on entend les espèces fauniques ou végétales non domestiques indigènes du Canada. Le financement est accordé de préférence aux activités qui apporteront des résultats concrets en matière de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux comme les universités, les sociétés d'histoire naturelle, les instituts de recherche ou les groupes de conservation sans but lucratif. Les sociétés de conseil indépendantes peuvent également faire une demande. Les requérants doivent contribuer une subvention égale à la somme versée par le Fonds, et non moins de 50 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux pratiques, par exemple : L'aide aux équipes de rétablissement et la création d'un plan de rétablissement d'espèces en voie de disparition. Les programmes de reproduction en captivité et de réinsertion. Les programmes de travaux sur le terrain et de sensibilisation du public qui mènent au rétablissement et à la protection des espèces disparues, en voie de disparition ou vulnérables, selon les désignations nationales.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution totale du Fonds ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, jusqu'à une contribution maximale de 25 000 $ par demande. En moyenne, l'aide accordée va de
5 000 $ à 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 5 janvier 2001. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le bureau du Fonds mondial pour la nature – Canada pour connaître la date précise. Le formulaire de demande est disponible au site Internet de la WWF-Canada.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cathy Merriman, directrice des projets
Fonds de rétablissement des espèces en péril Fonds mondial pour la nature – Canada
245, avenue Eglinton Est, bureau 410
Toronto (Ontario) M4P 3J1
Tél. : (416) 489-8800 Téléc. : (416) 489-3611
Courriel : cmerriman@wwfcanada.org ; Site Internet : http://www.wwf.ca

Fonds du Patrimoine vital

Qui parraine le programme ?

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Quel est le but du programme ?

Le fonds du Patrimoine vital de l'Ontario est un fonds d'une valeur de 30 millions de dollars créé par le gouvernement provincial le 29 mars 1999 dans le cadre de la stratégie sur le Patrimoine vital en Ontario. Le fonds en fiducie permet d'investir en vue d'améliorer l'aménagement des ressources naturelles dans le nord de l'Ontario, ouvrant ainsi la voie à des partenariats solides et novateurs entre les gouvernements, les environnementalistes, les localités et les industries du secteur primaire. Le Fonds du Patrimoine vital a une période limitative de cinq ans, les fonds étant offerts jusqu'en mars 2004.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers, les entreprises privées, les universités et collèges, les ONG, les organismes des gouvernements fédéral et municipal et d'autres organismes établis en Ontario et s'intéressant aux sciences et à la gestion des ressources naturelles sont admissibles. Les demandes provenant de l'extérieur de la province seront peut-être prises en considération si le projet soumis est relié à du travail qui sera effectué en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Environ deux tiers du Fonds sont disponibles sous forme de subventions destinées à l'amélioration de l'utilisation et de l'entretien des forêts, tandis que le dernier tiers est réservé aux projets liés aux poissons et à l'habitat du poisson. L'actif du Fonds est divisé en neuf programmes de financement distincts et il est administré comme tel. Obtenez de plus amples renseignements en ligne à www.livinglegacytrust.org ou en téléphonant au bureau.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie selon le programme de financement. Aucun financement ne sera disponible après mars 2004.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Elles varient selon les programmes de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds du Patrimoine vital
45, rue Charles Est, bureau 704
Toronto (Ontario) M4Y 1S2
Tél. : (416) 964-7634 ; Telec. : (416) 964-5900
Site Web : http://www.livinglegacytrust.org

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Qui parraine le programme ?

La Commission de coopération environnementale.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds sert à financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui soutiennent les buts et objectifs de la Commission de coopération environnementale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles les groupes communautaires, non gouvernementaux et sans but lucratif du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets communautaires dans les secteurs suivants : environnement, commerce et économie; préservation de la diversité biologique; polluants et santé; lois et politiques. Les subventions du FNACE visent des types de projets particuliers d'une année à l'autre et cette information est précisée dans l'appel de projets lancé chaque année. Les projets doivent traiter d'une question ou d'un problème précis et mener à des résultats concrets; refléter des partenariats équitables et de coopération entre les organisations de différents secteurs et pays en Amérique du Nord; développer et renforcer les capacités des populations locales; mettre l'accent sur le développement durable en reliant les questions environnementales, économiques et sociales et enfin, ils doivent bénéficier de l'appui additionnel d'autres sources. La priorité est accordée aux projets qui apportent une solution créatrice à de nouveaux problèmes ou visent à trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, dans la mesure où les résultats peuvent être partagés dans toute l'Amérique du Nord.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent aller jusqu'à 40 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de propositions est diffusé au début de l'année. La date limite de présentation des demandes est généralement au début du printemps. Communiquez avec le FNACE ou consultez le site Internet pour obtenir les dates précises et de plus amples renseignements sur les exigences.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds nord-américain de coopération environnementale
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Tél: (514) 350-4357 Téléc.: (514) 350-4314
Courriel : nafec@ccemtl.org
Site Internet : http://www.cec.org

Gulf Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité

Qui parraine le programme ?

Gulf Canada Resources Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme de dons de charité de Gulf Canada Resources Ltd. permet de financer des projets environnementaux uniques dans les régions où se déroulent les activités de l'entreprise, de même que des organismes environnementaux qui partagent les principes de Gulf Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif dans les régions où vivent et travaillent les employés de Gulf.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche et d'éducation seront pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants alloués varient selon les projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les soumissions sont acceptées en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gulf Canada Resources
C.P. 130
401 – 9^{e} avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 2H7
Tél. : (403) 233-4000
Téléc. : (403) 233-5143
Site Internet : http://www.gulf.ca

Habitat 2000

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Habitat 2000 aide les étudiants qui mènent des activités visant à rétablir et à préserver les habitats fauniques. L'aide financière accordée peut servir à payer les matériaux nécessaires pour le projet, par exemple : les plantes indigènes et les graines, le matériel, le bois de construction, les sacs à ordures, et les écriteaux. Les écoles qui n'ont pas besoin d'argent pour des activités précises devraient quand même s'inscrire afin de recevoir une trousse de ressources documentaires très intéressantes qui renseignera les étudiants sur la faune, sur la façon de protéger ou de rétablir différents habitats et sur les projets du même genre qui se déroulent à divers endroits au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle à l'école secondaire, ainsi que les groupes organisés de jeunes supervisés par des animateurs qualifiés, tels que les Scouts du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Travaux d'amélioration de l'environnement naturel dans la cour de l'école ou sur un terrain communautaire; fabrication de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; aménagement d'un habitat faunique dans la cour de l'école avec des plantes indigènes ainsi que des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux; plantation d'arbres et d'autres plantes indigènes afin de recréer un habitat détruit.

Quel est le financement maximum offert ?

200 $ par classe ou 500 $ par école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le comité de sélection se réunit au printemps et à l'automne pour évaluer les demandes. Les écoles qui organisent des projets doivent envoyer leur demande avant ces réunions. Pour obtenir les dates précises, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers ou Carole Wheatley
Habitat 2000, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou le numéro sans frais 1-800-563-9453
Téléc. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : http://www.cwf-fcf.org

Habitat faunique Canada

Qui parraine le programme ?

Habitat faunique Canada (HFC).

Quel est le but du programme ?

Habitat faunique Canada est un organisme national sans but lucratif qui travaille avec le public, les gouvernements et l'industrie afin de protéger, de mettre en valeur et de restaurer les habitats fauniques partout au Canada. L'organisme finance des projets dans les quatre domaines suivants : conservation de l'habitat, restauration et mise en valeur de l'habitat, bourses de recherche et bourses d'études supérieures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les particuliers, le secteur privé et les organismes gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui : établissent des objectif en matière d'habitat et les intègrent dans les processus de planification, de développement et d'utilisation des terres; utilisent des indicateurs écologiques reliés à l'habitat pour surveiller l'intégrité des paysages; évaluent le statut des habitats; évaluent les effets des politiques et des programmes sur les habitats fauniques; utilisent la recherche novatrice et appliquée pour répondre aux besoins de conservation des habitats; font appel à des partenariats à l'intérieur desquels les utilisateurs participent activement à la conservation de la ressource; impliquent la protection des habitats fauniques jugés essentiels.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, cependant les fonds offerts ne dépasseront pas les 25 à 35% de la valeur totale du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 septembre de chaque année (le 30 septembre pour les demandes de bourses d'études supérieures). Communiquez avec HFC pour obtenir les lignes directrices relatives à la présentation des propositions et un formulaire de demande. Avant de soumettre une proposition, les requérants sont priés de communiquer avec le directeur des programmes d'HFC pour discuter de l'admissibilité de leur projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Wolthausen, directeur des programmes, Habitat faunique Canada
7, avenue Hinton Nord, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1Y 4P1
Tél. : (613) 722-2090 Téléc. : (613) 722-3318
Courriel : dwolthausen@whc.org
Site Internet : http://www.whc.org

In Kind Canada

Qui parraine le programme ?

In Kind Canada.

Quel est le but du programme ?

In Kind Canada est un organisme de charité qui distribue les biens excédentaires des entreprises en vue de satisfaire les besoins des organismes de bienfaisance.

Qui peut bénéficier du programme ?

Pour recevoir de l'équipement, vous devez vous abonner au programme *In Kind Canada* moyennant une cotisation annuelle. Les organismes canadiens sans but lucratif ou de bienfaisance enregistrés peuvent devenir membre. Le coût de l'abonnement annuel est de 0,0006 % des frais d'exploitation annuelle de votre organisation. Pour s'abonner, il suffit de remplir le formulaire d'inscription que vous trouverez au site Internet : http://www.inkindcanada.ca/

Quelles sont les activités admissibles ?

Des demandes peuvent être présentées pour : Des ordinateurs, des imprimantes et d'autres appareils connexes, par exemple : ordinateurs de bureau Macintosh, 486 et Pentium 75, portatifs, écrans couleur, imprimantes à laser et à bulle d'encre. Des machines de bureau, par exemple : calculatrices, photocopieurs, machines à écrire, télécopieurs, téléphones. Des meubles de bureau, par exemple : bureaux (de toutes formes et dimensions), sièges de bureau, fauteuils, classeurs (droits et latéraux), tables, meubles modulaires, postes de travail.

Quel est le financement maximum offert ?

Il y n'a pas de limite au nombre d'articles que peut recevoir votre organisme. Les biens sont placés selon le principe de premiers arrivés, premiers servis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Vous pouvez vous abonner en tout temps. Il s'agit d'un abonnement annuel renouvelable à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

In Kind Canada
6535, promenade Millcreek, bureau 78
Mississauga (Ontario) L5N 2M1
Tél. : (905) 816-0990
Téléc. : (905) 816-0870
Courriel : contact@inkindcanada.ca
Site Internet : http://www.inkindcanada.ca/

Initiative de recherche sur les substances toxiques

Qui parraine le programme ?

L'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) est un projet conjoint de Santé Canada et d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

L'Initiative de recherche sur les substances toxiques est un programme gouvernemental qui sert à financer des recherches appliquées sur les substances toxiques. L'Initiative appuie des projets de recherche menés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement et encourage aussi les partenariats entre les chercheurs des deux secteurs.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les chercheurs à l'intérieur du gouvernement, dans les universités et le secteur privé, et les organismes de recherche non gouvernementaux ou communautaires sont admissibles au financement.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'Initiative appuie un large éventail de projets de recherches stratégiques et appliquées sur les effets des substances toxiques sur la santé humaine et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement maximum est de 500 000 $ par projet, par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière de communiquer avec le Secrétariat de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques pour obtenir plus de détails sur les critères d'admissibilité du programme et pour connaître les dates exactes de présentation des demandes, ou visitez le site Internet du programme à l'adresse suivante : http://www.hc-sc.gc.ca/tsri

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Eric Stephen, directeur du programme
Secrétariat de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques
Direction de l'hygiène du milieu
Bureau B-43, DHM
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
Tél. : (613) 957-8988
Téléc. : (613) 946-3570
Site Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/tsri

Initiatives spéciales

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser le développement et le partage d'idées novatrices et prometteuses. La Fondation octroie des subventions pour la réalisation d'un large éventail de projets novateurs et créatifs qui contribuent à trouver des solutions réalistes aux problèmes qui touchent le pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charités enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets locaux, régionaux et nationaux dans un large éventail de domaines sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les intéressés doivent soumettre une courte lettre, de trois pages au maximum, y compris : une description des objectifs du projet; un plan d'action; un échéancier d'activités; les critères d'évaluation; une stratégie de promotion, un budget détaillé précisant le montant de l'aide demandé et les aspects pour lesquels on demande du financement de la Fondation; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; un rapport annuel récent ou un document de même nature, incluant les noms des membres du conseil d'administration et les états financiers vérifiés; le budget de fonctionnement actuel, ainsi que le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; des lettres d'appui à l'égard du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker, directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8e étage
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : (514) 878-5270
Téléc. : (514) 878-5293
Site Internet : http://www.bronfmanfoundation.org

Investissement dans la collectivité

Qui parraine le programme ?

Pétro-Canada.

Quel est le but du programme ?

Aider les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif enregistrés comme organisme de charité auprès de Revenu Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets environnementaux sont acceptés.

Quel est le financement maximum offert ?

De 500 $ à 25 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Élise Montpetit, administratrice
Investissement dans la communauté
Pétro-Canada
11701, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1B 1C3
Tél. : (514) 650-4110
Téléc. : (514) 650-4130
Site Internet : http://www.petro-canada.ca

Jeunes stagiaires Canada

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Fournir un financement aux employeurs qui créent des expériences constructives d'emploi pour des personnes sans emploi ou sous-employées de moins de trente ans. Les stages permettent à de jeunes canadiens d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail dans des secteurs clés, tels que la science et la technologie ou le commerce et le développement internationaux. Cette initiative répond aussi aux besoins des jeunes Inuits et des Premières Nations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des entreprises, des organismes (y compris les associations d'employeurs, de professionnels ou de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements publics de santé et d'enseignement, les conseils de bandes / de tribus et les gouvernements municipaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent viser les besoins communautaires locaux, permettre aux stagiaires d'acquérir des habiletés et de l'expérience pertinentes et procurer des occasions d'emploi à long terme.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximal est entre 10 000 $ et 15 000 $ par participant admissible. Les ententes sont normalement de 52 semaines.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communiquez avec le centre local de Ressources humaines du Canada
Tél. : 1-800-935-5555
Site Internet : http://www.youth.gc.ca

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Qui parraine le programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (MWW)

Quel est le but du programme ?

MWW est une entreprise de produits spéciaux comptant trois divisions. L'entreprise utilise un pourcentage de ses profits afin de créer un fonds divisé en deux comptes : un pour les dons d'entreprise et l'autre pour les dons des employés. Le compte pour les dons d'entreprise sert à faire des dons à des organismes sans but lucratif. Le compte des employés sert à jumeler les dons que les employés de MWW font à des organismes sans but lucratif.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes sans but lucratif figurant sur la liste approuvée des organismes de bienfaisance sont admissibles aux contributions.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets financés doivent figurer dans l'une des catégories suivantes : services sociaux, développement communautaire, éducation, santé, enfance, jeunesse, sports et loisirs, arts et culture, bien-être des animaux et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Les fonds sont alloués par les directeurs régionaux.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Faites parvenir vos demandes à l'attention de :
Sharlene Bauer
Mark's Work Wearhouse Ltd.
Comité des dons
1035, 64e avenue Sud-Est, bureau 30
Calgary (Alberta) T2H 2J7
Tél. : (403) 255-9220, poste 7831
Téléc. : (403) 255-6005
Site Internet : http://www.marks.com

Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ)

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Le programme aide à créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants du secondaire et du post-secondaire. Programme de partenariat avec des groupes sans but lucratif et du secteur privé, l'Objectif emplois d'été pour les étudiants aide les élèves à se trouver un emploi d'été par des subventions salariales aux employeurs, par des prêts sans intérêt pour les étudiants et par des activités de promotion et d'information. Les divers volets d'OEÉÉ sont :

Placement carrière-été — subventions salariales aux employeurs des secteurs privé et public et aux organismes à but non lucratif qui créent des emplois d'été basés sur les carrières à l'intention des étudiants.

Prêts aux étudiants entrepreneurs — prêts sans intérêts jusqu'à 3 000 $ aux étudiants qui désirent fonder leur propre entreprise d'été. On leur offre du counselling professionnel, des séminaires et des ateliers qui les initient au monde des affaires.

Partenaires pour l'emploi d'été — une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des associations d'affaires afin de promouvoir l'embauche des étudiants au sein des diverses communautés en fournissant des subventions salariales aux employeurs qui créent des emplois d'été pour des élèves du secondaire et du post-secondaire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les organismes (y compris les associations d'employeurs, les associations professionnelles, de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements de santé publique, les établissements d'enseignement, les conseils de bandes ou de tribus et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent fournir aux élèves une expérience de travail appropriée en fonction de leurs aspirations professionnelles.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communiquer avec son bureau local de Développement des ressources humaines du Canada. On peut aussi obtenir des renseignements par téléphone au 1-800-935-5555. Site Internet : http://www.youth.gc.ca

Oracle Corporation Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Oracle Corporation Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Oracle Corporation Canada Inc. est une filiale à part entière d'Oracle Corporation. L'entreprise accorde du financement dans les secteurs suivants : la recherche médicale, en particulier celle sur le cancer; le SIDA et la neuroscience; la protection des espèces animales menacées; la protection de l'environnement, en particulier l'éducation et la conservation d'espaces naturels importants; l'éducation de la maternelle à la 12^{e} année, en particulier les mathématiques, les sciences et la technologie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées tous les trois mois. Voici le cycle des dates limites :

Date de présentation des demandes	***Envoi des dons***
1er mars	fin mai
1er juin	fin août
1er septembre	fin novembre
1er décembre	fin février

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mme Maria Shakespeare Miles
Programme de dons Oracle Canada
110, boul. Matheson Ouest, bureau 100
Mississauga (Ontario) L5R 3P4
Tél. : (905) 890-8100
Téléc. : (905) 890-4030
Site Internet : http://www.oracle.com/ca-fr/

PanCanadian Petroleum Ltd.

Qui parraine le programme ?

PanCanadian Petroleum Ltd.

Quel est le but du programme ?

PanCanadian Petroleum Ltd. est un des plus grands producteurs de pétrole brut conventionnel et de gaz naturel du Canada. PanCanadian a choisi de porter son attention et son appui sur quatre domaines : communauté et famille, environnement, emploi et éducation ainsi que créativité et éducation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le domaine de l'environnement, l'entreprise est très engagée dans des projets communautaires de la base qui ont un impact dans les régions où elle exerce des activités.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le Comité des investissements dans les communautés prend ses décisions tous les deux mois pour les dons et les commandites de la Société.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charline Boudreau
Directrice, Investissements dans les communautés
Tél. : (403) 716-4008

Toutes les demandes peuvent être postées ou télécopiées à l'attention d'Investissements dans les communautés
a/s PanCanadian Petroleum Ltd.
150, 9e avenue SO
Case postale 2850
Calgary (Alberta) T2P 2S5
Tél. : (403) 290-2000
Téléc. : (403) 716-4000
Courriel : corporate_giving@pcp.ca
Site Web : http://www.pancanadian.ca

Partenariat rural canadien – l'Initiative des projets pilotes

Qui parraine le programme ?

Le Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les Canadiens et les Canadiennes vivant en milieu rural à trouver des réponses créatives et collectives qui favorisent un développement communautaire fort et durable dans les régions rurales et éloignées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les résidents de ces régions, les regroupements locaux, municipaux, provinciaux ou nationaux d'intervenants, les associations de développement communautaire, ou les organismes ruraux à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions doivent être novatrices, faire la preuve de leur incidence à l'échelle locale, aller de pair avec les priorités gouvernementales, procéder d'une approche multipartite qui comprend un système à contributions partagées, et enfin faire la preuve que l'un ou plusieurs des 11 domaines prioritaires en milieu rural sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Un octroi de 3 millions de dollars par année est disponible pour appuyer les projets pilotes du PRC pour les deux prochaines années financières (2000-2001 et 2001-2002). L'aide financière est normalement offerte jusqu'à concurrence de 50 000 $ par projet ou un tiers des coûts du projet, le montant le moins élevé étant retenu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Fin de l'hiver, début du printemps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur des projets pilotes du PRC, Secrétariat rural
Bâtiment 74, Ferme expérimentale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-7041
Téléc. : (613) 759-1204
Courriel : rs@em.agr.ca
Site Web : http://www.rural.gc.ca

Pew Charitable Trusts

Qui parraine le programme ?

Pew Charitable Trusts.

Quel est le but du programme ?

Le Pew Charitable Trusts apporte un soutien aux projets dans les secteurs suivants : éducation, environnement, santé et services aux personnes, politique générale et religion.

Qui peut bénéficier du programme ?

La plupart des projets voient le jour à l'initiative du personnel, veuillez donc communiquer avec lui par courriel avant de présenter une demande. Seuls les organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme Environnement vise à favoriser des politiques et des pratiques qui protègent l'atmosphère mondiale et conservent des écosystèmes forestier et marin en santé. Voici les objectifs du programme Environnement : **Réchauffement de la planète et changement climatique** — réduire les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète. **Protection des forêts anciennes et des aires sauvages** — protéger les forêts anciennes et les aires sauvages situées sur les terres publiques. **Conservation des ressources marines vivantes** — protéger et restaurer les stocks de poisson et autres ressources marines vivantes. Consulter le site Web pour d'autres lignes directrices sur le programme Environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le montant des subventions varie d'un programme à l'autre, mais la moyenne l'année dernière était de 400 000 $. En général, les subventions moins importantes sont faites dans le cadre de programmes où l'on travaille de près avec des organismes d'action et des organismes populaires; les subventions plus importantes sont accordées dans le cadre de programmes où l'on traite avec des organismes de plus grande envergure, comme les établissements de santé, d'enseignement et de recherche.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Le conseil se réunit quatre fois l'an en mars, juin, septembre et décembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

The Pew Charitable Trusts
2005 Market Street, Suite 1700
Philadelphia, PA 19103-7077 USA
Tél. : (215) 575-9050
Courriel : info@pewtrusts.com
Site Web: http://www.pewtrusts.com

Programme CanAdapt

Qui parraine le programme ?

Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Les fonds de CanAdapt visent des projets qui encouragent la croissance à long terme, l'autonomie financière, l'emploi et la compétitivité des secteurs agricole et alimentaire de l'Ontario de même que ses collectivités rurales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but lucratif et sans but lucratif, les entreprises, les sociétés et les particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme compte six principaux secteurs d'investissement : recherche appliquée et innovation; marketing; sécurité, confiance et qualité en ce qui a trait aux aliments; durabilité de l'environnement; développement rural; développement des ressources humaines.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Agriculture Adaptation Council
192, chemin Nicklin
Guelph (Ontario) N1H 7L5
Tél. : (519) 822-7554
Téléc. : (519) 822-6248
Courriel : canadapt@adaptcouncil.org
Site Web : http://www.adaptcouncil.org/index.html

Programme canadien pour la conservation de la nature

Qui parraine le programme ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature.

Quel est le but du programme ?

Elles vise à aider les groupes de conservation locaux à acquérir des aires importantes sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à protéger les terres du patrimoine naturel, soit par l'achat, les donations, les ententes de conservation ou tout autre moyen permettant de protéger ces terres. La priorité est accordée aux terres qui ont une importance nationale ou provinciale et aux habitats des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. L'aide accordée peut être des conseils techniques, du financement ou des conseils en développement des organisations.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature
Région de l'Ontario
121, rue Wyndam Nord, Bureau 202-204
Guelph (Ontario) N1H 4E9
Tél. : (519) 826-0068 ou sans frais au 1-877-343-3532
Téléc. : (519) 826-9206
Courriel : ontario@natureconservancy.ca

Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

Quel est le but du programme ?

Le programme finance des propositions soumises par les gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits pour procurer une expérience de travail encadré aux jeunes décrocheurs scolaires sans emploi, et ce dans les services communautaires, les entreprises communautaires, ou toute autre expérience de travail qui améliorera leur employabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes et gouvernements des Premières Nations et des Inuits.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations vise à :

- offrir aux jeunes chômeurs un emploi dans un milieu positif, qui leur assurera une précieuse expérience pour leur employabilité à l'avenir;
- offrir à chaque jeune participant sans emploi une occasion de se perfectionner;
- offrir aux jeunes un autre moyen de contribuer à leur collectivité; et
- servir d'outil qui aide les collectivités à progresser vers leurs objectifs en matière de développement communautaire et économique, et de possibilités d'emplois.

Quel est le financement maximum offert ?

Ce programme a un budget annuel de 6,5 M$ en 1999-2000 et 2000-2001.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière de communiquer avec votre coordonnateur régional pour les dates limites de présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Affaires indiennes et développement du Nord
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec) K1A 0H4
Tél. : (819) 997-8404
Téléc. : (819) 953-3017
Site Web : http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/youth5_f.html

Programme d'information sur le développement (PID)

Qui parraine le programme ?

L'agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'information sur le développement international (PID) a été établi dans le but de sensibiliser le public aux questions entourant le développement international, ainsi qu'à l'importance du rôle des Canadiens dans les pays en voie de développement et les pays en transition.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le programme contribue au financement d'activités de communication innovatrices réalisées par des journalistes, des cinéastes, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes dont les projets visent à informer les Canadiens de la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en voie de développement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les émissions de télévision et de radio; les articles de fond dans les magazines ou les journaux, les expositions; les activités d'échange à l'intention des journalistes; et autres activités de communication. Tous les projets doivent : aborder l'un des enjeux prioritaires du développement international tels que décrits par les Lignes directrices pour la présentation de propositions; mettre un accent particulier sur le rôle du Canada dans les pays en développement et les pays en transition; s'adresser à des auditoires canadiens.

Quel est le financement maximum offert ?

250 000 $ par projet, mais la plupart des activités feront l'objet d'un financement inférieur à cette somme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Se renseigner auprès du PID pour en connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'information sur le développement (PID)
Division des communications
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-1663 ou 1-800-230-6349 (sans frais)
Téléc. : (819) 953-4933
Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca
Site Web : http://www.acdi-cida.gc.ca/pid.htm

Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources

Qui parraine le programme ?

Chevron Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'investissement communautaire de Chevron montre bien le sens de responsabilité sociale de l'entreprise qui accorde des fonds dans des secteurs d'investissement essentiels et non essentiels. L'environnement est la plus grande priorité chez Chevron et il représente un secteur d'investissement essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le secteur d'investissement essentiel de l'environnement, les activités financées englobent les programmes éducatifs qui mettent l'accent sur la conservation et sur la protection de l'habitat et de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds accordés dépendent de chaque projet soumis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes devraient être présentées en août pour qu'elles soient étudiées en vue du prochain exercice financier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Chevron Canada Resources
Communications et Affaires extérieures
500, 5e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 0L7
Tél. : (403) 234-5000
Téléc. : (403) 234-5746

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune (FCF) et la Fondation de la FCF.

Quel est le but du programme ?

Fournir des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation prudente des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que le financement partiel de projets menés en collaboration avec d'autres partenaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les particuliers. Les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État peuvent également présenter une demande, mais ils n'auront pas la priorité.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les études scientifiques ou autres projets de recherche portant sur l'habitat faunique. Les activités de conservation comme la réinsertion d'espèces menacées de disparition. Les programmes d'initiation au respect de la nature.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. En moyenne, quelques milliers de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour obtenir des précisions, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jan Delman
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou sans frais au 1-800-563-9453
Téléc. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web : http://www.cwf-fcf.org

Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité George Cedric Metcalf.

Quel est le but du programme ?

Financer des projets très variés au Canada, notamment dans les domaines suivants : environnement, faune, services sociaux, éducation, développement international, arts et culture. La Fondation reçoit de nombreuses demandes de tous les coins du Canada et toutes sont prises en considération.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes de charité enregistrés peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ne sont pas subventionnées les demandes individuelles de bourses d'études ou d'aide aux étudiants, ou les demandes d'aide financière pour des conférences, des ateliers, la production de films ou vidéos, la publication de livres, articles ou thèses, ou la promotion d'enseignements religieux. L'aide financière n'est pas accordée pour des fonds d'urgence ou le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. L'aide accordée va de 1000 $ à 100 000 $. La moyenne est d'environ 20 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent être envoyées avant le 1er avril et le 15 septembre de chaque année, pour que le conseil consultatif puisse les examiner à ses réunions semestrielles. Il n'y a pas de formulaire de demande; il suffit d'envoyer une proposition écrite. La Fondation a toutefois besoin de certains renseignements précis et l'on conseille aux groupes intéressés de communiquer avec la Fondation pour s'assurer que leur proposition contient les renseignements voulus.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Betty Emperatori, coordinatrice
Fondation de charité George Cedric Metcalf
105, chemin Avenue
Toronto (Ontario) M5R 2J1
Tél. : (416) 926-0366
Téléc. : (416) 926-0370

Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte à outils

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Evergreen offre un large éventail de ressources aux initiatives de naturalisation des cours d'écoles. Le Programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer les aires asphaltées et les espaces verts en secteurs éducatifs par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages et la création de prés, d'étangs et de terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles élémentaires de l'ensemble du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les initiatives de naturalisation des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Aucun. Seuls sont offerts le matériel et les services suivants : des ateliers et des conférences; un guide sur la naturalisation des cours d'écoles; un bulletin; des vidéos et un site Web. Toutes ces ressources visent à aider les écoles à élaborer et à mettre en œuvre leur programme de naturalisation.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Appelez tout simplement la Fondation pour lui faire part de votre projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adélaide Ouest, 5e étage
Toronto (Ontario) M5V 1S2
Tél. : (416) 596-1495
Téléc. : (416) 596-1443
Site Web : http://www.evergreen.ca

Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Le programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer une partie de leur terrain asphalté et de leurs espaces verts en une ressource éducative en y plantant des essences indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages, et en créant des prés, des étangs et des terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles partout au Canada. Veuillez nous téléphoner ou visiter le site Web pour obtenir des détails.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de restauration de l'état naturel des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Toyota Evergreen de naturalisation des cours d'écoles de 2001 accorde des subventions pouvant aller jusqu'à 500 $ aux écoles partout au Canada. Les fonds doivent servir à acheter des espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages. Les critères d'admissibilité sont les suivants : démontrer la participation des élèves à la planification, à l'élaboration et à la réalisation du programme; démontrer la participation de la collectivité au programme; utiliser des arbres, arbustes et fleurs sauvages indigènes dans le processus de restauration de l'état naturel; et intégrer l'activité dans le programme d'études de l'école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Consulter le site Web pour les dates limites. Pour obtenir un formulaire de demande, s'adresser à Evergreen à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide Ouest, 5e étage
Toronto (Ontario) M5V 1S2
Tél. : (416) 596-1495
Téléc. : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web : http://www.evergreen.ca

Programme de partenariats de recherche sur les forêts

Qui parraine le programme ?

Le Service canadien des forêts (SCF), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Quel est le but du programme ?

Les grands objectifs du programme sont de promouvoir le développement viable des forêts, de l'industrie forestière et des communautés qui dépendent de la forêt. On désire que la recherche aide à l'intégration de valeurs environnementales, sociales et économiques tout en permettant aux intéressés de mieux comprendre la complexité de l'écosystème et l'importance de cette précieuse ressource naturelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les trois partenaires financeront la recherche universitaire qui comprend la coopération avec des entreprises établies au Canada, l'industrie forestière, les organismes provinciaux et territoriaux, les organismes forestiers ou autres associations du secteur privé, les organismes autochtones, les organismes non gouvernementaux et les groupes environnementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

SCF, CRSNG et CRSH fourniront ensemble des fonds pour des recherches universitaires relatives à la foresterie qui comportent la coopération avec des usagers des résultats qui soient canadiens et non universitaire, à la fois des secteurs public et privé.

Quel est le financement maximum offert ?

Les projets sont financés selon la formule du financement en contrepartie; SCF / CRSNG / CRSH pourront fournir un maximum de deux dollars pour chaque dollar investi par le ou les organismes de soutien. Le programme n'égalera pas nécessairement la contribution des partenaires; pour que la participation externe totale soit admissible au financement en contrepartie, au moins 50 pour cent des fonds doivent provenir d'organismes à but lucratif établis au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Therrien
Agent de programme
Programme de partenariats de recherche SCF / CRSNG / CRSH
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Tél. : (613) 996-5924
Téléc. : (613) 992-5337
Courriel : robert.therrien@nserc.ca
Site Web : http://www.nserc.ca

Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire

Qui parraine le programme ?

La société Canadian Tire Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire finance les projets communautaires qui apportent une contribution positive importante à l'amélioration de l'environnement dans les collectivités canadiennes où se trouvent des magasins Canadian Tire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les employés des magasins associés Canadian Tire parrainent les mises en nomination soumises par les organismes à but non lucratif qu'ils appuient.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui restaurent, protègent ou préservent l'environnement canadien, qui font la promotion d'un intérêt dynamique pour la protection de l'environnement et qui engagent la communauté locale.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 1 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour d'autres renseignements au sujet du programme, prière de communiquer avec :
Jennifer Sexton
Directrice des relations publiques
Tél. : (416) 480-3690
Courriel : jsexton@cantire.com

Programme École bleue

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Établi en 1998 à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'Océan, ce programme encouragent les élèves à prendre part à des activités éducatives organisées dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'état des océans du globe. Le programme sera en vigueur jusqu'en l'an 2003. Les écoles peuvent contribuer à la sauvegarde des océans en s'inscrivant au programme École bleue, pour ensuite élaborer et exécuter un «programme d'action global pour la promotion des océans». À chaque année, lorsque vous enverrez un rapport de vos activités, votre école recevra un médaillon pour souligner son engagement à l'égard des océans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle au secondaire, ou les écoles entières peuvent s'inscrire au programme. Les regroupements de jeunes comme les Scouts, les Guides ou les Clubs 4-H sont également admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux d'amélioration le long d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau; les travaux d'amélioration du littoral côtier (le long de la mer); la restauration des terres humides; la restauration des zones riparienes.

Quel est le financement maximum offert ?

Il est possible d'obtenir du financement pour faire démarrer votre projet. Cependant, votre école doit être inscrite au programme École bleue. Le financement maximum est de 200 $ par classe et 500 $ par école. Des fonds sont disponibles pour l'achat de l'équipement nécessaire, par exemple : arbres et plantes indigènes, semence, matériel, bois de charpente, et affiches. Les outils à main ordinaires et les vêtements ne sont pas admissibles. Les projets à long terme peuvent faire l'objet d'une demande de financement chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les écoles peuvent s'inscrire au programme en tout temps. Communiquez à l'adresse apparaissant ci-après pour de plus amples renseignements. Le comité de sélection du programme se réunit au printemps et à l'automne afin d'évaluer toutes les demandes de financement selon un système de pointage. On tient compte en particulier de l'âge et du nombre d'élèves participant au projet, de sa complexité, et de l'appui dont il bénéficie de la part des bénévoles et de la communauté.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers ou Carole Wheatley
Le Programme École bleue, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594 ou le numéro sans frais 1-800-563-9453
Téléc. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : http://www.cwf-fcf.org

Programme en environnement et en développement durable (PEDD)

Qui parraine le programme ?

L'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le PEDD cherche à encourager et à appuyer les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) du Canada dans la création de partenariats et le partage de leurs connaissances et de leur expérience avec des organismes semblables dans les pays en voie de développement. Les échanges se font par la mise en œuvre de projets de développement à caractère environnemental qui contribuent aux priorités canadiennes en matière de développement. Le PEDD est coordonné par le Programme de bourses, de l'environnement et d'échanges de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ONGE canadiennes, individuellement ou sous forme de réseau ou de coalition. L'ONGE canadienne doit travailler en partenariat avec un groupe non gouvernemental semblable dans un pays en voie de développement. Le partenaire canadien doit être enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et œuvrer depuis au moins deux ans dans le secteur international.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets environnementaux dans les pays en voie de développement qui favorisent la protection, la conservation, l'éducation, la défense, l'évaluation ainsi que les changements législatifs et réglementaires. Par exemple : les programmes de prévention ou de réduction de la pollution et les programmes de gestion des déchets; les programmes de purification ou de conservation de l'eau; les programmes d'éducation environnementale.

Quel est le financement maximum offert ?

De 10 000 $ à 15 000 $ pour les projets d'exploration; 75 000 $ par année par projet. La plupart des fonds versés par le PEDD doivent être utilisés pour le bénéfice du partenaire de l'hémisphère sud. Pour le financement des activités de base, l'aide accordée est de 300 000 $ sur une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les mois de mai et de décembre chaque année. Les demandes d'admissibilité sont acceptées toute l'année. Les ONGE doivent être jugées admissibles au financement avant de pouvoir soumettre un projet. Demandez le guide du requérant intitulé *Programme en environnement et en développement durable; Critères et lignes directrices.*

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kathryn Zimmer, PEDD, Programme de la coopération institutionnelle (DCI)
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage, Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 953-6600 ou 1-800-230-6349 (sans frais)
Téléc. : (819) 997-0513
Site Web : http://www.acdi-cida.gc.ca

Programme environnemental de la Fondation EJLB

Qui parraine le programme ?

La Fondation EJLB.

Quel est le but du programme ?

La protection de l'environnement axée principalement sur :

- l'acquisition et la préservation, à travers le Canada, de sites naturels de valeur écologique exceptionnelle ou d'importance au paysage urbain, et
- la recherche scientifique environnementale effectuée dans des universités canadiennes ou dans des centres de recherche affiliés. La Fondation appuie également, selon leur mérite respectif, une gamme d'initiatives environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient de 500 $ à 350 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date précise. Dans le cas des projets environnementaux, les organismes intéressés sont invités à écrire à la Fondation EJLB pour lui donner un aperçu de l'organisme, une courte description du projet proposé, le montant demandé et leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Alain, directeur administratif
Fondation EJLB
1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1050
Montréal (Québec) H3G 1J1
Tél. : (514) 843-5112
Téléc. : (514) 843-4080
Site Web : http://www.ejlb.qc.ca/html/index.htm

Programme SentierPAQ de Vert l'action

Qui parraine le programme ?

Société Compaq du Canada.

Quel est le but du programme ?

Vert l'action, de concert avec Compaq Canada Inc., a élaboré SentierPAQ, site Web de calibre mondial répertoriant des sentiers municipaux, provinciaux et nationaux au Canada. Le site fournit aux randonneurs et aux développeurs de sentiers un endroit où trouver ressources et soutien en ligne, y compris des fonds de lancement à l'intention de groupes s'occupant de sentiers communautaires au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les requérants doivent être des regroupements à but non lucratif enregistrés et / ou reconnus et s'occupant de sentiers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement de sentiers communautaires SentierPAQ donnera la priorité à des projets de sentiers qui font preuve de collaboration entre différents groupes et corporations municipales, qui mettent l'accent sur des activités non motorisées et qui comportent un élément qui renforce la sensibilisation à l'environnement et à un mode de vie actif.

Quel est le financement maximum offert ?

Quatre subventions d'au plus 10 000 $ seront accordées dans les différentes régions du Canada : le Nord, l'Ouest canadien, le Centre et le Canada atlantique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer à l'adresse ci-dessous pour des renseignements sur les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

VERT L'ACTION
30, rue Stewart
C. P. 450, Succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
Tél. : (613) 562-5313
Sans frais : 1-888-822-2848
Téléc. : (613) 562-5314
Courriel : info@goforgreen.ca
Site Web : http://www.goforgreen.ca

Programme VolNet

Qui parraine le programme ?

Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) est administré par Industrie Canada.

Quel est le but du programme ?

VolNet vise à aider les organismes bénévoles à avoir plus facilement accès à la technologie de l'information, à améliorer leurs compétences dans l'utilisation d'Internet et à leur donner les outils pour ainsi aider les organismes sans but lucratif à jouer un plus grand rôle au sein de la société canadienne. Le programme VolNet fait partie de l'initiative du gouvernement *Un Canada Branché*, qui vise à rendre l'autoroute de l'information accessible à toute la population canadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dont les revenus sont inférieurs à 500 000 $ et qui n'ont pas été branchés à Internet au cours des six derniers mois.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes qui veulent participer au programme pourront recevoir les S*ervices de base VolNet*. Ces derniers comprennent : Des services d'accès à Internet et de soutien technique – un abonnement régulier d'un an au réseau Internet. Le matériel informatique requis pour se brancher à Internet — Industrie Canada paie 50% du coût du matériel, jusqu'à un montant maximum spécifié par VolNet. L'organisme bénéficiaire paie le reste. Un apprentissage de base Internet — une formation de base permettant d'établir une liaison avec Internet et d'utiliser les ressources Internet.

Quel est le financement maximum offert ?

Les organismes bénévoles intéressés sont invités à communiquer avec l'organisme d'exécution du VolNet dans leur région. Pour obtenir le nom et les coordonnées de l'organisme d'exécution dans votre région, veuillez voir l'information apparaissant ci-après.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Appelez VolNet en composant sans frais le 1-800 575-9200
Courriel : volnet@ic.gc.ca
Site Web : http://www.volnet.org

Propos urbains

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les projets qui unissent la conservation du patrimoine avec l'aménagement urbain. L'avenir de nos villes repose sur la santé des communautés qui en font partie. Leur succès dépend à son tour de leur capacité d'adopter des mesures d'ensemble et une approche autogestionnaire pour des projets d'aménagement au sein desquels la conservation du patrimoine urbain et du milieu naturel joue un rôle essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme appuie les groupes communautaires qui s'intéressent à la conservation du patrimoine urbain et dont les activités visent à : Accroître la sensibilisation de la communauté au processus de prise de décision qui influence et apporte des changements à l'environnement urbain; mieux comprendre comment la modification de l'environnement physique et naturel influence le développement social, économique et politique de la communauté et de ses environs; expliquer à la communauté les effets des changements sociaux, économiques et politiques sur l'environnement physique et naturel; renforcer la capacité des résidents afin qu'ils puissent développer et mettre en pratique des politiques de conservation du patrimoine urbain qui permettent d'assurer l'avenir de leur communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 30 000 $ par année, pour une période maximale de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme est offert tous les trois ans. Le prochain appel de propositions commencera à l'automne 2001. Les propositions de projets devraient inclure : une courte lettre contenant une description du projet et de ses objectifs; un plan d'action; un budget détaillé; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'un des partenaires du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker, directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8e étage
Montréal (Québec) H3B 4P2
Tél. : (514) 878-5270
Téléc. : (514) 878-5293
Site Web : http://www.bronfmanfoundation.org

ReBOOT Canada

Qui parraine le programme ?

Le programme est financé par la Fondation Webster et par des fonds provenant des frais d'administration recueillis par le programme.

Quel est le but du programme ?

ReBOOT Canada fournit des ordinateurs, des solutions pour la gestion de réseau et un appui technique aux organismes sans but lucratif et aux personnes dont l'accès à la technologie informatique est limité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une somme modique est réclamée pour chaque ordinateur pour couvrir les frais administratifs. La liste des prix est disponible au site Web de l'organisation à l'adresse suivante : http://www.reboot.on.ca ou par télécopieur à (416) 534-6083.

Quel est le financement maximum offert ?

Le nombre de machines est généralement limité à 10 par commande, par organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Les ordinateurs seront prêts à être envoyés ou ramassés environ deux à quatre semaines suivant l'approbation de la demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

ReBOOT Canada
1179A, rue King Ouest, bureau 16
Toronto (Ontario) M6K 3C5
Tél. : (416) 534-6017
Téléc. : (416) 534-6083
Courriel : infor@reboot.on.ca
Site Web : http://www.reboot.on.ca

Service ÉcoJeunesse (SE)

Qui parraine le programme ?

Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE).

Quel est le but du programme ?

Le Service ÉcoJeunesse (SE) offre des occasions de stage de six à douze mois aux diplômés d'établissements postsecondaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le Service ÉcoJeunesse est ouvert aux citoyens canadiens diplômés d'un établissement postsecondaire, âgés de moins de trente ans, et qui sont soit sous-employés, soit sans emploi et qui désirent acquérir de l'expérience.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute personne dont l'emploi est lié à la protection de l'environnement et / ou à la conservation des ressources naturelles et qui a l'intention d'obtenir un emploi dans le secteur de l'environnement. Ce secteur comprend aussi l'éducation environnementale, les initiatives de recherche et d'éducation environnementales, que ce soit au sein d'un organisme environnemental ou non.

Quel est le financement maximum offert ?

Programme national : 33 % du salaire brut* jusqu'à concurrence de 8 000 $;
programme international : 40 % du salaire brut* jusqu'à concurrence de 12 000 $ (selon la durée et le type de projet).
* y compris les charges sociales de l'entreprise (par exemple, assurance-emploi, RPC ou RRQ, assurance-santé, etc.)

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Lyne Pelland
700, 4e avenue Sud-Ouest
Bureau 1450
Calgary (Alberta) T2P 3J4
Tél. : (403) 233-0748
Téléc. : (403) 269-9544
Courriel : lpelland@cchrei.ca
Site Web : http://www.cchrei.ca

Société de bienfaisance Canadien Pacifique

Qui parraine le programme ?

Les hôtels et villégiatures Canadien Pacifique Inc.

Quel est le but du programme ?

La Fondation soutient les organismes qui reflètent les forces de Canadien Pacifique. Les organismes qui demandent des fonds doivent démontrer la création de capacités communautaires qui ne dédoublent pas des services ou des installations existantes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance reconnues.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les champs d'intérêt comprennent les arts et la culture, l'éducation, la santé, les hôpitaux, les services sociaux, la jeunesse, les handicapés, le civisme et la communauté ainsi que l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Brenda Boomer
La Société de bienfaisance Canadien Pacifique
1800, Bankers Hall Est
855, 2e rue SO
Calgary (Alberta) T2P 4Z5
Tél. : (403) 218-8161
Téléc. : (403) 218-8162
Courriel : donations@cp.ca
Site Web : http://www.cp.ca/cp/e/16_cf.htm

Subventions pour des projets environnementaux

Qui parraine le programme ?

La Mountain Equipment Co-op.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes : l'acquisition de terrains à des fins de conservation; les programmes éducatifs et les activités qui font pression en faveur de la protection de l'environnement; les activités qui facilitent l'accès du public et l'utilisation à des fins récréatives des zones naturelles qui ont une grande valeur du point de vue du milieu sauvage et des loisirs pour les membres de la Mountain Equipment Co-op; les projets de recherche dans le domaine de l'environnement; les bourses d'étude. En général, Mountain Equipement Co-op ne finance pas les projets en milieu urbain.

Quel est le financement maximum offert ?

La moyenne des fonds accordés pour l'acquisition de terrains s'élève à 100 000 $ par année. En général, l'aide financière accordée pour les autres projets va de 2 000 $ à 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont le 31 janvier, le 31 mai et le 30 septembre de chaque année. La décision est habituellement communiquée dans les huit semaines suivant ces dates. Les projets d'acquisition de terrains et les demandes de bourses d'études sont examinés lors de l'appel de janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Christina De Haas, coordinatrice du programme
Mountain Equipment Co-op
149, 4e avenue Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V5Y 4A6
Tél. : (604) 707-3343
Téléc. : (604) 731-3814
Courriel : cdehaas@mec.ca
Site Web : http://www.mec.ca

Sur la route du transport durable (SRTD)

Qui parraine le programme ?

Transport Canada.

Quel est le but du programme ?

Transport Canada a mis sur pied le programme Sur la route du transport durable (SRTD) pour appuyer des projets qui produisent les outils d'éducation, de sensibilisation et d'analyse nécessaires pour que le transport durable devienne réalité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux à but non lucratif; les organismes communautaires; les établissements d'enseignement; les organismes de travailleurs; les entreprises (si à but non lucratif par nature) et les industries et leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme SRTD accordera des fonds pour soutenir les projets qui procureront aux Canadiens des renseignements et des outils pratiques pour mieux comprendre les enjeux du transport durable; qui inciteront à la création de manières novatrices de promouvoir le transport durable et qui fourniront des résultats quantifiables sur le double plan de l'environnement et du développement viable.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme SRTD financera les projets jusqu'à concurrence de 50 pour cent des coûts nets admissibles (liquide ou en nature). On doit signaler les fonds provenant d'autres sources au sein du Gouvernement du Canada puisque la contribution fédérale totale ne peut dépasser 50 pour cent jusqu'à concurrence de 100 000 $ sur une période de deux ans, en excluant toute déduction de crédits ou rabais de TVH sur les intrants.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er décembre 2000, le 1er juin 2001 et le 1er décembre 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le programme Sur la route du transport durable
Bureau des affaires environnementales
Section du développement durable
Transport Canada
330, rue Sparks, Place de Ville, Tour C, 18e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : (613) 998-6607
Téléc. : (613) 993-8674
Courriel : MOST@tc.gc.ca
Site Web : http://www.tc.gc.ca/envaffaires/MOST

Toronto Atmospheric Fund

Qui parraine le programme ?

Ville de Toronto.

Quel est le but du programme ?

Le Toronto Atmospheric Fund (TAF) a été créé en 1992 au moyen d'un fonds de dotation de 23 millions de dollars provenant de la vente de biens appartenant à la ville. La création du TAF visait à aider la ville à atteindre son but qui est de réduire les émissions à effet de serre de 20 pour cent d'ici à 2005. Le Fonds est administré par un conseil d'administration formé de conseillers et de fonctionnaires municipaux de même que de citoyens qui travaillent tous pour faire en sorte que le Fonds parvienne à son but. En 2000, le mandat du TAF a été étendu de manière à inclure la qualité de l'air et le changement climatique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le TAF appuie les projets lancés par les groupes, écoles, services d'utilité publique, entreprises et associations professionnelles à caractère environnemental et communautaire, de même que ceux lancés par tous les paliers de gouvernement. Le TAF n'appuie que les projets qui se dérouleront dans la ville de Toronto ou qui y seront liés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Toronto Atmospheric Fund sert à financer des projets qui permettent d'économiser de l'énergie et de l'argent, de réduire la pollution de l'air et les émissions à effet de serre, de créer des emplois et de faire de la ville un endroit plus sain où il fait bon vivre et travailler. Les priorités de financement pour la période 2001-2003 englobent le transport durable, l'énergie verte et l'efficacité énergétique.

Le TAF financera également, mais dans une moindre mesure, des projets d'écologisation de nature communautaire et éducative. On encourage les responsables de projets à communiquer avec le bureau avant de soumettre une demande.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution du Fonds se limitera à un maximum de 50 % des coûts d'un projet. Les subventions disponibles varient entre 1 000 $ et 50 000 $ par année. S'il s'agit d'un prêt, le montant peut-être plus élevé. Contactez le TAF pour de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Entrez en contact avec le Toronto Atmospheric Fund pour connaître les dates limites et les détails relatifs aux demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jennifer Morrow, agente de subventions
Toronto Atmospheric Fund
500, avenue University, 9e étage
Toronto (Ontario) M5G 1V7
Tél. : (416) 392-1217
Courriel : jmorrow@city.toronto.on.ca
Site Web : http://www.city.toronto.on.ca/taf

Trojan Technologies Inc.

Qui parraine le programme ?

Trojan Technologies Inc.

Quel est le but du programme ?

Trojan Technologies Inc. est une entreprise de haute technologie qui offre des solutions technologiques aux problèmes environnementaux de la pollution microbienne et toxique de l'eau. L'entreprise fait des dons à divers organismes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des organismes à but non lucratif, les sociétés de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Trojan Technologies Inc. est intéressée à fournir des fonds dans les domaines suivants : l'environnement et le développement viable, l'éducation, les services humanitaires et de santé ainsi que les arts et la culture.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jane Walker
Adjointe aux communications
Trojan Technologies Inc.
3020, chemin Gore
London (Ontario) N5V 4T7
Tél. : (519) 457-3400
Téléc. : (519) 457-3030
Site Web : http://www.trojanuv.com

Union Gas Ltd.

Qui parraine le programme ?

Union Gas Ltd.

Quel est le but du programme ?

Union Gas Ltd. est une entreprise de gaz naturel qui livre l'énergie et offre les services connexes en Ontario. L'entreprise s'est engagée envers la responsabilité environnementale et le développement viable. Union Gas continue de renforcer son programme de gestion environnementale par la recherche, le développement et la formation du personnel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes communautaires ou à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

On portera attention aux projets dans les domaines suivants : les arts et la culture, l'enfance, le civisme, le développement communautaire, l'éducation, l'environnement, la santé, les hôpitaux, le soulagement de la pauvreté et les services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Anne Creighton
Relations publiques
Union Gas Ltd.
200, boulevard Yorkland
North York (Ontario) M2J 5C6
Téléphone : (416) 496-5256
Télécopieur : (416) 496-5260

Bureau chef
Union Gas Ltd.
50, promenade Keil Nord
Case postale 2001, Succursale Main
Chatham (Ontario) N7M 5M1
Téléphone : (519) 352-3100
Télécopieur : (519) 436-4566
Site Web : http://www.uniongas.com

Wildlife Preservation Trust Canada

Qui parraine le programme ?

Wildlife Preservation Trust Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Wildlife Preservation Trust Canada (WPTC) est un organisme de charité sans but lucratif dont l'objectif est de sauver des espèces animales hautement menacées et sur le point de disparaître. Le travail est accompli par des programmes précis de rétablissement des espèces et par la sensibilisation à l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le financement est offert aux particuliers et aux organismes dont le travail est lié directement ou indirectement aux espèces menacées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le WPTC appuie des projets liés aux espèces, dont : la reproduction en captivité, la réintroduction des espèces; la formation et la sensibilisation du public; la recherche; la protection de l'habitat et toute autre question liée à la protection des espèces menacées au Canada ou dans le monde.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant de la contribution accordée est déterminé en fonction du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont acceptées toute l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Williams, directrice générale
120, rue King
Guelph (Ontario) N1E 4P8
Tél. : (519) 836-9314
Téléc. : (519) 836-8840

Catalogue and ISBN numbers for Internet versions of the Green Source.

Quebec *English* En37-125/2001-2E-IN 0-662-29840-3 *French* En37-125/2001-2F-IN 0-662-85474-8	**PNR** *English* En37-125/2001-4E-IN 0-662-29842-X *French* En37-125/2001-4F-IN 0-662-85476-4
Ontario *English* En37-125/2001-3E-IN 0-662-29841-1 *French* En37-125/2001-3F-IN 0-662-85475-6	**PYR** *English* En37-125/2001-5E-IN 0-662-29843-8 *French* En37-125/2001-5F-IN 0-662-85477-2
National *English* En37-125/2001-1E-IN 0-662-29839-X *French* En37-125/2001-1F-IN 0-662-85473-X	